



*Première(s) page(s) manquante(s)
ou non numérisiée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

18119
25-

La Revue Dominicaine

Publiée mensuellement

XXXI^e ANNEE — TROISIEME PERIODE

1925



Couvent des Dominicains
SAINT-HYACINTHE



IMPRIMATUR :

FABIEN-ZOËL
Evêque de Saint-Hyacinthe

Superiorum permissu



UN MOT AUX ABONNES

Ou plutôt deux, puisqu'il convient d'abord de vous souhaiter une bonne et heureuse année, riche des bénédictions du ciel et des prospérités de la terre. Nous avons cru cependant que l'exécution en votre faveur d'une réforme appelée depuis longtemps recevrait meilleur accueil que les voeux les plus délicats. N'est-ce pas à la demande ou suggestion de plusieurs d'entre vous,—correspondants d'Europe ou du Canada,—que ces progrès furent tentés et réalisés? Que de fois l'on a reproché à notre revue son physique d'annales, son extérieur démodé! Pure question de format, de couleur, d'agencement, de caractères, assez importante pour l'empêcher de pénétrer en divers milieux où volontiers on la confondait avec d'autres périodiques, excellents dans leur genre, mais sans dépasser la note édifiante ni toucher au coeur d'aucun problème.

La bienveillance des autorités de l'Ordre, jointe à la bonne volonté et à l'effort artistique de la Compagnie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe nous permettent enfin, après diverses tentatives jugées insuffisantes, de donner pleine satisfaction au public. Notre revue peut maintenant se présenter partout sans rougir de sa toilette, et recevoir quiconque sans rougir de sa façade, encore moins de son mobilier. Disons sans métaphore qu'elle attend d'autres abonnés et de nouveaux collaborateurs, et qu'elle compte à plus forte raison sur la sympathie et l'aide des anciens.

Vous soupçonnez bien, chers abonnés, qu'un organe qui se modifie de la sorte sans augmenter d'un sou le tarif d'abonnement, doit encourir certains risques financiers; nous les affrontons par zèle doctrinal, en vue de vos propres intérêts; veuillez les restreindre en soldant dès maintenant, suivant l'usage, l'abonnement de 1925, et suivant la justice, celui de 1924.... S'il en est parmi vous, ce qu'à personne ne plaise, qui veulent cesser leur abonnement, la justice et l'usage, cette fois, leur commandent de nous avertir au plus tôt, en laissant aux habiles le privilège de s'assurer le service d'une revue pendant une couple d'années et d'esquiver ensuite leurs obligations! Il nous répugne d'insister sur ce point de vue tout matériel, mais nous croyons obliger par là nos confrères éditeurs qui ont d'ordinaire à formuler, à l'époque des étrennes, les mêmes griefs et les mêmes réclamations.

Tel qu'il paraît au verso de la couverture, le programme de la Revue dominicaine ne subit pour l'heure aucun changement. Une expérience déjà longue nous permet de croire qu'il répond d'assez près aux exigences d'une clientèle curieuse des choses de l'esprit, mais de composition peu homogène. Nous l'avons habituée à rechercher, parmi ces mets variés que nous lui présentons chaque mois, la nourriture assimilable à chacun selon son degré d'instruction. C'est dire aux collaborateurs qu'ils ne perdront jamais leur temps ni leur peine. L'écrivain qui veut traiter ici d'une façon sérieuse, mais sans trop d'appareil technique, un problème de théologie, peut être sûr d'atteindre un public averti, tandis que l'article d'à-côté, plus littéraire, plus souple d'allure et moins grave de ton, aura aussi son contingent de lecteurs intéressés.

Qu'à ce double gage de succès: labeur obstiné d'une part, sympathie effective de l'autre, la Providence daigne ajouter ses larges bénédictions, et cette oeuvre de charité intellectuelle, vivra comme tant d'autres en ce pays, apportant aux âmes troublées le secours des principes catholiques, rendant plus éclairée et plus agissante la foi des chrétiens.

La Direction



LA PRIMAUTE DE SAINT THOMAS D'AQUIN

Duce ac Magistro Aquinate
S.S. Pie XI

Dans l'histoire de l'Eglise il est un fait unique: la place de choix faite à l'oeuvre doctrinale de saint Thomas d'Aquin.

Certes, l'Eglise admet d'autres auteurs et d'autres docteurs; cependant, aucun n'a été par Elle loué à l'égal du Docteur Angélique: d'aucun autre les Souverains Pontifes ont écrit: "*Il a donné plus de lumière à l'Eglise que tous les autres docteurs*".¹ D'autres ont été utilisés dans les conciles; de saint Thomas seul il a été dit qu'il semble avoir presque présidé—*pene praefuisse*—les conciles tenus depuis sa mort.² L'Eglise a d'autres Docteurs; saint Thomas est le seul qu'elle ait dénommé *Commun* ou *Universel*;³ et c'est lui seul qu'Elle a choisi comme Patron officiel des écoles catholiques.⁴ D'autres ont été remarquables par

1.—Jean XXII, cité par Pie XI, dans l'Encyclique *Studiorum Ducem*.

2.—Léon XIII, dans *Aeterni Patris*.

3.—Pie XI, *ibid.*

4.—Léon XIII, le 4 août, 1880

l'éclat de leur science théologique; seule, cependant, la doctrine thomiste a été déclarée "*supérieure aux autres par la propriété des termes et la vérité de ses assertions, à tel point que celui qui y sera fidèle ne s'écartera jamais de la vérité; au contraire, celui qui la combattra sera toujours suspect dans sa doctrine;*"⁵ seule elle a été appelée la doctrine préférée de l'Eglise.⁶

Ces éloges de l'autorité suprême ecclésiastique indiquent une prédilection qui confère à l'oeuvre doctrinale de saint Thomas une *primauté d'honneur* indéniable. Mais il y a plus: aucun autre docteur n'a été désigné comme "*le chef et le maître des études;*"⁷ aucune autre doctrine n'a été adoptée par l'Eglise comme "*sa doctrine propre,*"⁸ au point que "*si la doctrine de quelque autre auteur ou saint a jamais été approuvée, on comprend facilement qu'elle a été approuvée DANS LA MESURE OU ELLE ETAIT COHERENTE AUX PRINCIPES DE SAINT THOMAS OU N'Y REPUGNAIT AUCUNEMENT;*"⁹ aucune autre, surtout, n'a été imposée, *par mode de loi*,—par le Code—comme règle générale de l'enseignement philosophique et théologique. De ce chef, saint Thomas occupe, dans l'Eglise, une *primauté de régime* qui est une véritable hégémonie.

De cette suprématie de la doctrine thomiste dans l'Eglise il serait intéressant de faire la preuve historique. Mais—outre que cette preuve a été fournie, pour toujours, dans un incomparable ouvrage du P.

5.—Innocent VI, cité par Léon XIII dans *Aeterni Patris*.

6.—Benoît XV au R.P. Hugon, O.P.

7.—Pie XI dans *Studiorum Ducem*.

8.—Benoît XV, dans *A.A.S.* 1921, p. 332, et Pie XI, *A.A.S.* 1923, p. 314.

9.—Pie X dans le *Motu Proprio* "Doctoris Angelici".

Berthier, O.P.¹⁰—il semble plus urgent de rappeler la position de la doctrine thomiste *devant la législation canonique actuelle*. C'est qu'en effet, malgré les prescriptions si fréquemment répétées, si claires, si impératives du magistère suprême de l'Eglise, des écrivains catholiques paraissent vouloir laisser croire que l'on est à peu près libre de suivre ou de ne pas suivre saint Thomas.¹¹ Il ne faut pas qu'une fallacieuse interprétation des documents pontificaux et de la loi ecclésiastique vienne jeter le trouble dans les âmes catholiques; il ne faut pas laisser entamer la belle tradition thomiste qui est la force et la gloire de notre enseignement religieux au Canada.

Quelle est donc, actuellement, la loi de l'Eglise relative à la doctrine de saint Thomas d'Aquin?

* * *

Le droit thomiste actuel a trois sources:

(a) Le *Code de droit canonique*, par les canons 1366 et 589. Can. 1366, par. 2: "*Que les professeurs traitent les études de philosophie rationnelle et de théologie et forment les élèves selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique, et qu'ils s'y tiennent saintement.*" Can. 589, parag. 1: "*Que les religieux, dûment instruits dans les études inférieures, s'adonnent avec diligence, au moins pendant deux ans à la philosophie, et au moins pendant quatre ans à la théologie, en s'attachant à la doctrine de S. Thomas,*

10.—*Sanctus Thomas, Doctor Communis.*

11.—Il nous a fait peine de trouver ces insinuations sous la signature d'un de nos Frères en S. François, le R.P. Bruno-Marie, dans la *Revue Franciscaine* d'octobre, 1924. Le R.P. aurait-il oublié la paternelle recommandation de Léon XIII aux fils de S. François: "Que le nom de saint Thomas soit sacré pour tous les disciples de S. François: qu'ils craignent de ne pas suivre un *chef* que N.-S. lui-même a attesté avoir bien écrit de lui." (1898)

selon le c. 1366, en corformité avec les Instructions du Siège Apostolique."

(b) Ce qui est passé, soit totalement, soit partiellement, du droit ancien au Code; dans le premier cas, le droit ancien conserve *toute* son autorité; dans le second, la part conservée. En vertu de ce principe,¹² fondamental pour l'interprétation du Code, les documents pontificaux qui ont recommandé ce que prescrivent les canons actuels, sont en vigueur. Par suite, si, dans la législation antérieure, l'on trouve les même prescriptions, dans les mêmes termes, il est légitime de s'y reporter, pour mieux comprendre la législation actuelle;¹³ du même coup, c'est la législation thomiste de Léon XIII, de Pie X, et de Benoît XV avant le Code, qui vient comme s'incorporer au Code lui-même, puisque c'est de leurs formules qu'ont été rédigés les canons 1366 et 589.

(c) Ce qui a été décrété par l'autorité suprême, *après le Code*: l'Eglise, en effet, continue à faire des lois; le Pape actuel a la même autorité législative que son prédécesseur qui a promulgué le Code. Or, S.S. Pie XI s'est Elle aussi, occupée de la doctrine de saint Thomas, à trois reprises, au moins, en deux ans. Le 1er août, 1922, Pie XI a demandé "d'observer inviolablement" les prescriptions du Code relatives à la doctrine thomiste;¹⁴ le 29 juin, 1923, dans la grande Encyclique "*Studiorum Ducem*", il a demandé "d'ob-

12.—Can. 6, par. 2: "Canones qui jus vetus ex integro referunt, ex veteris juris auctoritate sunt aestimandi;" par 3: "Canones qui ex parte tantum cum veteri jure congruunt, quâ congruunt, ex jure antiquo aestimandi sunt."

13.—Comme le Code est rédigé par *articles* concis, on n'y trouve pas toujours cette ampleur qu'ont, par exemple, les encycliques, bien que ici comme là, puissent se trouver les mêmes prescriptions. Si les termes de la *loi* elle-même sont identiques, le canon pourra s'expliquer par d'autres documents.

14.—*Acta A. Sedis*, 1922, p. 454.

server avec soin et de garder fidèlement les prescriptions de ses prédécesseurs;”¹⁵ le 19 mars, 1924, il a demandé que, chez les *religieux*, “les maîtres, dans l’enseignement de la philosophie et de la théologie, suivent fidèlement la méthode scolastique, selon les *principes* et la *doctrine* de l’Aquinat.”¹⁶

Telles sont les lois en vigueur, actuellement, relativement à la doctrine de saint Thomas d’Aquin dans l’Eglise catholique. Leur simple énoncé marque déjà, sans équivoque, une intention d’obligation qu’une étude un peu plus attentive rend encore plus manifeste.

OBJET DE LA LOI

Tout d’abord, quel est l’objet de la législation thomiste de l’Eglise ?

L’Eglise demande que “les études de philosophie rationnelle et de théologie soient faites selon la *méthode*, la *doctrine*, et les *principes* du Docteur Angélique.” (Can. 1366). Donc, en philosophie tout aussi bien qu’en théologie, il faut suivre saint Thomas. Le précepte n’est pas superflu : plusieurs, en effet, accepteraient volontiers d’être thomistes en théologie, mais ne veulent pas l’être en philosophie. Et pourtant, la loi ne distingue pas. Léon XIII rappelait un jour avec énergie que ce n’est pas seulement en théologie, *mais aussi en philosophie*, qu’il faut absolument suivre la doctrine de saint Thomas.¹⁷ Plus près de nous, S.S. Pie XI, dans les deux documents précités, —“Officio-

15.—A.A.S. 1923, p. 323. Remarquons, au passage, que même si le c. 1366 ne conservait pas les lois antérieures, elles seraient en force en vertu de l’acte de Pie XI; les *Acta* qui contiennent le document *Studiorum Ducem* indiquent en note, comme spécialement conservés, la Constitution *Aeterni Patris* de Léon XIII, et le *Motu Proprio*, “*Doctoris Angelici*” de Pie X.

16.—A.A.S. 1924, p. 144.

17.—Lettre *Gravissime*, du 30 décembre 1892.

rum" et "Studiorum"—a maintenu les mêmes prescriptions. Et l'on sait avec quelle vigueur Pie X a déclaré que "s'écarter de saint Thomas, *surtout en métaphysique*, ne va pas sans détriment grave;" le même pontife, dans le même document, ordonne de "mettre la philosophie scolastique à la base des sciences sacrées", entendant par là "la *philosophie* que nous a léguée le Docteur Angélique."¹⁸

Mais qu'est-ce que *suivre* saint Thomas? La loi l'explique: c'est adopter la *méthode*, la *doctrine*, les *principes* thomistes.

D'abord, la METHODE. Que par le mot *rationem* du c. 1366, il faille entendre la *méthode*, c'est bien ce qui ressort de la lecture d'un autre document—"Officiorum"—où S.S. Pie XI identifie les deux mots: "*rationem seu methodum.*" Quelle est cette méthode? La méthode *scolastique*, que, sans doute, saint Thomas n'est pas le seul à avoir pratiquée, mais qu'il a portée à sa perfection. Cette méthode n'exclut pas la méthode *positive*; les deux ont droit de cité dans les études ecclésiastiques; mais la méthode *scolastique* ne doit jamais être délaissée, et, au dire de Pie X, ce serait faire le jeu des modernistes que de paraître la mépriser.¹⁹

Il faut, en deuxième lieu, suivre LA DOCTRINE de saint Thomas; autant il serait contraire à l'esprit de la législation canonique de s'écarter de la méthode thomiste, autant il répugnerait d'être fidèle à la méthode, mais de ne pas adopter la doctrine: "*non solum rationem seu methodum, verum etiam doctrinam et principia sancti Thomae.*" (Pie XI, "Officiorum")

18.—Encyclique *Pascendi*, reprise dans le *Motu Proprio "Sacrorum Antistitum."*

19.—"Pascendi" et "Sacrorum Antistitum".

La *doctrine*, c'est évidemment l'enseignement lui-même, ce sont les conclusions, les assertions de saint Thomas. Qu'il faille l'accepter, rien d'étonnant, puisque, au langage des Souverains Pontifes eux-mêmes, l'Eglise a fait "sienne propre" cette doctrine. (Benoît XV et Pie XI). Léon XIII justifiait cette préférence quand il écrivait: "*La doctrine de saint Thomas est d'une telle plénitude qu'elle comprend, à l'instar d'une mer, toute la sagesse venue des anciens. Tout ce qui a été dit de vrai ou discuté sagement par les philosophes païens, par les Pères et les Docteurs de l'Eglise par les hommes éminents qui ont fleuri avant lui, non seulement il l'a connu à fond, mais il l'a accru, perfectionné, disposé avec une telle clarté de langage, avec un art si consommé dans la discussion, avec une telle propriété de termes, qu'il a bien laissé à ceux qui viendraient après lui la faculté de l'imiter, mais qu'il semble leur avoir enlevé toute possibilité de le surpasser.*" (Document déclarant saint Thomas Patron des écoles).

Restent à suivre LES PRINCIPES de saint Thomas, tant en philosophie qu'en théologie; c'est le point le plus difficile, où, du moins, l'entente entre catholiques semble peu aisée à se faire. L'on admet généralement assez facilement, contre les ennemis du dehors, la méthode et la doctrine thomistes; mais l'on discute davantage de ses principes. Et pourtant, ils s'imposent, tout comme la méthode et la doctrine, en vertu des mêmes lois. C'est peut-être que l'on ne s'entend pas sur la détermination de ces principes eux-mêmes.

Quels sont ces principes? Le texte du Code ne précise pas. Mais nous savons qu'il est permis de faire appel à la législation antécédente. Or, Pie X,

dans le *Motu Proprio* "Doctoris Angelici", a dit que les principes thomistes sont "ceux sur lesquels, comme sur ses bases, repose la philosophie thomiste", que "ces points capitaux ne doivent pas être tenus comme faisant partie de ce genre d'opinions dont il est permis de discuter en sens contraires, mais comme des bases sur lesquelles repose toute science des choses divines et humaines" et qu'enfin "ils s'égareront ceux qui pervertissent ou méprisent les énoncés majeurs (pronuntiata majora) de saint Thomas."²⁰ Mais, en définitive, quels sont, concrètement, ces principes, ces points capitaux, ces énoncés majeurs DONT IL N'EST PAS PERMIS DE DISCUTER, que l'on ne peut enlever "sans que les élèves en science sacrée ne perçoivent même plus la signification des mots par lesquels les dogmes divinement révélés sont proposés par le magistère de l'Eglise?" (Ibid.).

Il y a, sur ce sujet, une déclaration authentique du Saint Siège. En 1914, peu après la publication du document "Doctoris Angelici", l'on a présenté à la Congrégation des Etudes une série de 24 thèses, dans le but évident de faire concrétiser les "énoncés majeurs" dont le Souverain Pontife venait de déclarer si solennellement qu'il n'est pas permis de s'éloigner. Et la Congrégation, le 27 juillet, 1914, répondit que "manifestement, les 24 thèses contiennent les principes et les énoncés majeurs de saint Thomas."²¹ Il semble donc qu'il ne reste plus qu'à se référer à ces 24 thèses, et à les soutenir comme contenant bien les principes de saint Thomas. Car, si des principes de saint Thomas il n'est pas permis de s'éloigner, (Pie X) si, par ailleurs, les 24 thèses contiennent les prin-

20.—A.A.S. 1914, p. 337.

21.—A.A.S. 1914, p. 384.

cipes de saint Thomas, il est difficile de ne pas conclure qu'il n'est pas permis de s'éloigner des 24 thèses.²² Voilà donc bien, au moins, un minimum connu de principes indiscutables de saint Thomas d'Aquin! Le Saint Siège n'a fait que le confirmer lorsqu'il a précisé que ces 24 thèses doivent être proposées "*comme des normes directives sûres.*"²³

* * *

L'obligation de suivre saint Thomas, en philosophie et en théologie, pose, comme par mode de corollaire, un autre problème: étant donné l'étroite dépendance qu'il y a entre le thomisme et l'aristotélisme, l'approbation de l'un par l'Eglise est-elle l'approbation de l'autre? La loi canonique qui impose les principes thomistes impose-t-elle, du même coup, les principes aristotéliens dont ils sont tributaires?

Quelques-uns pensent que non; ils disent que l'on n'est pas tenu de suivre saint Thomas dans la voie nouvelle où, par les principes aristotéliens, il a aiguillé la théologie; ils croient pouvoir rester libres de préférer d'autres principes, par exemple, ceux de l'augustinisme.—D'autres, au contraire, soutiennent que le thomisme imposé par l'Eglise est le thomisme à base aristotélienne, et que l'augustinisme qui en est l'antithèse ne peut être légitimement suivi.

La loi canonique ne parle pas *explicitement* d'Aristote; mais, *implicitement*, n'est-ce pas l'aristotélisme qui est imposé avec et par le thomisme dont il est la cause? Léon XIII, un jour, déclarait que

22.—La décision de la Congrégation qui déclare que les 24 thèses contiennent bien les principes de S. Thomas est d'ordre général. A moins d'une dispense particulière, l'on doit dans l'enseignement s'y conformer. Cependant, n'étant pas matière de foi, elles n'obligent pas à l'adhésion intérieure.

23.—A.A.S. 1916, p. 157

philosophie aristotélicienne et philosophie thomiste, *c'est tout un*.²⁴ En effet, les principes philosophiques essentiels de saint Thomas sont, d'après le Saint Siège, contenus dans les 24 thèses approuvées le 27 juillet 1914. Or, il est notoire que ces thèses sont nettement aristotéliciennes, et pour une bonne part, nettement anti-augustiniennes. La plupart vont contre les thèses principales que l'école augustinienne n'a cessé d'opposer à l'école aristotélico-thomiste.²⁵ Elles sont l'essence de l'aristotélisme comme les thèses contraires sont l'essence de l'augustinisme, et ce par quoi l'augustinisme a toujours tenu à se distinguer de l'aristotélisme. En les approuvant, c'est donc un thomisme manifestement aristotélicien et anti-augustinien qu'approuve l'Eglise, et sous l'aspect précis, où, aristotélicien, il est une réaction anti-augustinienne; en même temps qu'il est approuvé, est approuvé l'aristotélisme qui est son ossature; et en même temps, aussi, n'est pas approuvé l'augustinisme qui lui est directement opposé; par suite, cet ensemble de principes philosophiques augustinien qui va formellement contre l'ensemble des principes aristotélico-thomistes contenus dans les 24 thèses, ne peut être soutenu. L'on ne saurait, en effet, imaginer que l'Eglise demandait de proposer ces 24 thèses comme des "normes directives sûres", et qu'en même temps elle permettrait la libre circulation de thèses directement et formellement contraires. Si les 24 thèses sont des normes

24.—"Philosophia sancti Thomas nihil demum alia est atque aristotelica", dans *Gravissime*, 1892.

25.—En voici quelques-unes: IX, "la pure potentialité de la matière première"; VII, "l'absolue immatérialité des créatures spirituelles"; XI, "l'individuation par la matière signée de quantité"; XVI, "l'unité de forme substantielle dans le composé humain"; XIX, XX, "la connaissance abstraactive"; XXII, "l'impossibilité de la connaissance intuitive de Dieu."

sûres les principes augustiniens qui s'y opposent peuvent-ils l'être ?

SUJET DE LA LOI

Quels sont ceux qui, dans les études philosophiques et théologiques, sont obligés de se conformer à la méthode, à la doctrine, et aux principes de saint Thomas d'Aquin ?

Directement et immédiatement, ce sont, d'abord, les professeurs, "*professores omnino pertractent*", non seulement dans les grands séminaires, mais "tous ceux qui, en quelque école que ce soit du monde catholique, enseignent la philosophie;"²⁶ ce sont eux, directement, que Pie X a avertis que "s'éloigner de saint Thomas, surtout en métaphysique, ne va pas sans grand danger;"²⁷ c'est à eux, tout spécialement, que S.S. Pie XI demande d'observer avec soin et de garder fidèlement ce que Léon XIII dans *Aeterni Patris* et Pie X dans *Doctoris Angelici* ont prescrit concernant la doctrine de saint Thomas.²⁸ D'où, aucun professeur catholique ne peut, où qu'il enseigne, se départir de la fidélité à saint Thomas, sans désobéir à la loi.

Les *religieux* sont tenus, par un précepte particulier, de suivre la doctrine thomiste: le Code dit expressément: "Au moins pendant deux ans, que les religieux s'appliquent à la philosophie, et pendant quatre ans à la théologie, *s'attachant à la doctrine de saint Thomas* conformément au c. 1366, SELON LES INSTRUCTIONS DU SAINT SIEGE." (c. 589). Ces instructions n'ont pas manqué dans le passé: tour à tour aux Franciscains, aux Dominicains, aux Carmes.

26.—Pie X, le 23 janvier, 1904.

27.—A.A.S. 1910, p. 656.

28.—Pie XI, *Studiorum Ducem*.

aux Bénédictins, aux Sulpiciens, aux Jésuites, aux Basiliens, le Saint Siège a rappelé l'obligation de suivre la doctrine thomiste; Pie X a *commandé* aux religieux, comme aux autres professeurs, d'enseigner saint Thomas;²⁹ et tout près de nous, S.S. Pie XI prenant à son compte une parole de Léon XIII, au Ministre Général des Franciscains, a dit: "Ceux qui veulent vraiment philosopher—et les religieux doivent, tout particulièrement le vouloir—*doivent jeter le fondement de leur doctrine en Thomas d'Aquin.*"³⁰ Après cela, l'on s'explique difficilement cette phrase d'un article déjà signalé: "L'Ordre de saint François est dans son droit de *s'écarter des opinions de saint Thomas*" (*Revue Franciscaine*, 1924, p. 459.)^{30bis}.

La loi thomiste atteint, aussi, les évêques à qui appartient la vigilance sur la doctrine. C'est à eux que le S. Siège demande de pourvoir au choix de professeurs qui ne soient pas inférieurs à leurs obligations thomistes;³¹ ce sont eux qui devraient, à l'occasion, restaurer le thomisme dans les séminaires, et exiger qu'il s'y maintienne.³²

Sont-ce là les seuls qu'atteigne la loi? Evidemment non. Les professeurs qui forment directement le clergé, comme les évêques à qui est confiée la responsabilité doctrinale des fidèles peuvent bien être tenus plus que d'autres à inculquer la doctrine thomiste; mais il serait par trop puéril que d'autres aient la liberté d'entraver leur oeuvre. Qu'advierait-il si, pendant que les professeurs observent conscien-

29.—A.A.S. 1910, p. 656.

30.—A.A.S. 1924, p. 144.

30 bis.—Les privilèges possibles en cette matière comme dans les autres, sont *particuliers, et...incommunicables.*

31.—Pie XI, A.A.S. 1922, p. 454.

32.—Pie X, A.A.S., 1910, p. 656.

cieusement la loi, des journalistes, des auteurs ou des prédicateurs pouvaient librement faire campagne anti-thomiste ? L'obligation faite aux professeurs d'être thomistes et de former leurs élèves au thomisme crée chez ceux qui ne le sont pas le devoir de leur permettre de l'observer. D'ailleurs, S.S. Pie XI, dans la lettre *Studiorum Ducem*, en écrivant que surtout—*praesertim*—les maîtres doivent garder fidèlement les prescriptions relatives à l'enseignement thomiste, laisse bien entendre qu'ils ne sont pas les seuls à y être soumis.

FORCE OBLIGATOIRE DE LA LOI

Une dernière question : Quelle est la *force obligatoire* de la loi ecclésiastique qui demande le thomisme ?

Pour connaître la force obligatoire d'une loi, il n'y a qu'à étudier les termes dans lesquels elle est rédigée ou promulguée. Il est intéressant de comparer, à ce point de vue, différents articles du Code : les uns sont purement des *exhortations*, p. ex. le c. 1348 : "*adhortandi sunt fideles*"; d'autres sont des *désirs*, p. ex. le c. 1345 : "*optandum*"; d'autres exigent l'application, l'effort, p. ex. le c. 1353 : "*dent operam*"; d'autres, enfin, sont positifs, ils ordonnent, et quelque fois avec une insistance qui marque mieux la volonté du législateur ; c'est le cas du c. 1366 : "*professores omnino pertractent...sanctaque teneant*". En dehors du Code les textes sont aussi formels : "*inviolatae servent*", dit Pie XI, ou encore "*sanctae inviolataeque servari debent*;" et Pie X, après Léon XIII, avait dit aussi impérativement : "*volumus, jubemus, ordinamus, praecipimus*."³³ Ce langage ne laisse aucun doute sur la volonté du législateur.

33.—Dans "*Doctoris Angelici*".

Au reste, il s'agit d'une matière importante: c'est la formation de la jeunesse chrétienne qui est en jeu; c'est la défense de la foi qui peut être en péril; c'est l'intelligence même des dogmes qui peut disparaître (Pie X), si la loi qui impose le thomisme n'est pas observée. C'en doit être assez pour convaincre que les données du droit thomiste ne sont pas matière de libre acceptation ou rejet. L'on n'est pas libre d'obéir ou de ne pas obéir à l'Eglise qui *commande*; et Pie X a rappelé que "les maîtres de philosophie et de théologie catholique n'ont pas reçu le mandat d'enseigner pour communiquer les opinions de leur choix, *mais pour donner aux élèves les doctrines les plus approuvées par l'Eglise.*" ("Doctoris Angelici.") C'est que—peut-être est-on malheureusement trop porté à l'oublier—il appartient au Siège Apostolique de régler les études sacrées; c'est encore Pie X qui l'a rappelé dans une formule empruntée à saint Thomas: "*Ordinare de studio pertinet praecipue ad auctoritatem Apostolicae Sedis*".³⁴ L'Eglise n'a pas la garde des seules vérités révélées; elle n'intervient pas que pour *définir*. "Le droit d'enseigner qui réside au souverain degré dans le Pontife Romain n'a pas qu'un seul mode d'exercice; il peut s'exercer autrement que par la définition solennelle."³⁵ Il n'a jamais cessé de veiller sur la formation philosophique et théologique, surtout du clergé; le récuser ou le mettre en doute, c'est porter atteinte à un droit, c'est s'ériger contre une tradition immémoriale d'intervention. L'on sait très bien que les *définitions* sont assez rares; par contre, le Souverain Pontife, tantôt personnellement,

34.—"Doctoris Angelici", citant *Contra impugnantes*, c. III.

35.—R.P. Pègues, O.P., cité dans Choupin, S.J.: "*Valeur des Décisions du S. Siège*" (2ième édition) p. 51.

tantôt par les Congrégations, ne cesse d'intervenir et de diriger l'enseignement catholique; il précise des points controversés, il rejette certaines interprétations, il réproouve certains ouvrages, il impose même certaines formules,³⁶ comme il en prohibe d'autres: tout cela, c'est de la pratique presque quotidienne. En le faisant, il ne frappe pas à "mort la vie intellectuelle"; il l'oriente, au contraire, la maintient, et la sauve. Le lui reprocher, n'est-ce pas manquer au respect et à l'obéissance auxquels il a droit dans l'exercice de son magistère? Vouloir s'en dégager comme d'un "carcan" importun, n'est-ce pas s'exposer à franchir des barrières qui préservent de l'erreur et peut-être de l'abîme? Même sous l'humilité de la formule, "le serviteur des serviteurs de Dieu" reste un *maître des âmes* tout comme un *ministre* reste un supérieur.

* * *

Saint Thomas est-il donc, en définitive le seul Docteur qui ait droit de se faire entendre dans l'Eglise? A cette question, laissons répondre Pie X: "Que si la doctrine de quelque autre docteur ou saint a jamais été approuvée par nous ou Nos prédécesseurs, avec des louanges singulières, et de telle sorte qu'aux louanges s'ajoutât le conseil et l'ordre de la répandre et de la défendre, on comprend facilement qu'elle a été approuvée **DANS LA MESURE OU ELLE ETAIT COHERENTE AUX PRINCIPES DE SAINT THOMAS OU N'Y REPUGNAIT AUCUNEMENT**". ("Doctoris Angelici") Cette explication a été fournie précisément comme une réponse à ceux qui, parce que le même pape avait, dans un document antérieur, re-

36.—Se référer au serment anti-moderniste de Pie X, et à certaines professions qu'ont dû souscrire des auteurs suspects, à diverses reprises.

commandé *surtout* la philosophie thomiste, s'étaient persuadés que saint Thomas n'était pas seul à pouvoir être suivi. Saint Thomas est donc vraiment le docteur *commun* de l'Eglise. Ce sont ses principes qui sont la règle de l'enseignement. Les autres ne sont admis que dans la mesure où ils sont d'accord avec ses principes.

Comment, dès lors, expliquer certains actes où les papes semblent, tout de même, vouloir laisser quelque latitude et ne pas obliger rigoureusement à suivre la doctrine thomiste? Le plus connu est l'Encyclique "*Studiorum Ducem*" où Pie XI a déclaré que "dans les questions sur lesquelles, dans les écoles catholiques, les auteurs les plus estimés controversent et soutiennent des opinions contraires, nul ne doit être empêché de suivre la théorie qui lui paraît la plus vraisemblable?" Remarquons bien que ces lignes, dans le texte, viennent immédiatement après celles où le pape confirme le c. 1366, et peu après celles où il demande de garder fidèlement les prescriptions du "*Doctoris Angelici*" de Pie X et de l'*Aeterni Patris* de Léon XIII; par conséquent, à moins de vouloir accuser le Pape de se contredire lui-même, de contredire le Code, et de contredire Pie X et Léon XIII, il faut entendre la liberté laissée aux écoles, d'autre chose que de la méthode, de la doctrine et des principes de saint Thomas; il ne peut s'agir que de questions tout à fait secondaires, non de la *doctrine* ni des *principes* thomistes lesquels doivent être "tenus saintement".

Il n'est donc pas vrai que "du moment que l'on sauve la transcendance chrétienne, on a la plus grande liberté pour suivre en théologie les opinions de son choix;"³⁷ cette assertion, plusieurs se sont étonnés de

37.—*Revue Franciscaine*, 1924, p. 458. "Suivre en théologie les opinions de son choix", n'est-ce pas du libre examen en un sujet où il n'est pas permis?

la trouver sous la signature d'un prêtre dans une revue religieuse. *Transcendance chrétienne!* Si, par là,—comme semble l'indiquer le contexte—l'on veut désigner *le donné révélé et défini*, et soutenir que tout le reste est indifférent, que, le dogme sauvé, "on a la plus grande liberté pour suivre, en théologie, les opinions de son choix", on ne peut l'affirmer sans effacer une série interminable d'Encycliques, de Lettres Apostoliques, de *Motu Proprio*, et de décrets de Congrégations. En outre des vérités de foi, il y a nombre de points qui sont hors de conteste. Qui les nierait ne serait sans doute pas hérétique; mais il ne suffit pas de ne pas être hérétique pour accomplir son devoir de catholique et être fils soumis à l'Eglise. Sans doute, il y a des gradations dans l'assentiment et dans l'obéissance exigés, mais peut-on se contenter de ne pas nier des vérités que l'on ne peut rejeter sans "faire naufrage dans la foi?" Et quand le magistère suprême de l'Eglise a plusieurs fois *commandé* de suivre saint Thomas, en théologie comme en philosophie, reste-t-on vraiment libre "de suivre en théologie les opinions de son choix?" Jusqu'ici, on ne l'a pas cru. L'on admet bien qu'il y a, dans le thomisme diverses "stratifications" et que toutes les parties n'ont pas une égale importance;³⁸ de même, l'on admet bien que toutes les interventions du magistère ecclésiastique n'ont pas une force également obligatoire; autre est l'autorité d'une Encyclique ou du Code, autre celle d'un décret ou d'une déclaration de Congrégation; autre aussi, par suite, l'assentiment obligatoire correspondant. Mais comment refuser de voir, dans une *doctrine* et des *principes* imposés aussi bien en théologie qu'en philosophie, par un ensemble

38.—*Vie Spirituelle*, novembre, 1924.

massif de documents pontificaux, autre chose qu'une opinion que l'on aurait liberté d'accepter ou de refuser? La vérité n'est-elle pas plutôt que le Saint Siège a voulu faire de saint Thomas *le chef et le maître des études sacrées*? Que serait un *chef* que l'on ne serait pas tenu de suivre, et un *maître* que l'on resterait libre de ne pas écouter?

* * *

Au Canada, *la primauté* de saint Thomas d'Aquin est restée, jusqu'ici, incontestée; le thomisme règne en maître, comme de droit; entre ses tenants, il y a une louable émulation pour se rapprocher sans cesse davantage de la pensée du maître commun: l'on a pu lire un peu différemment certains textes, mais l'on n'a pas imaginé de les rejeter. N'est-il pas permis de croire que le Canada catholique doit sa fidèle orthodoxie à la doctrine thomiste dont il ne s'est pas écarté? Pendant qu'en d'autres pays de culture intellectuelle supérieure, l'on déviait du thomisme—et aussi de la vérité catholique—notre clergé et notre peuple conservaient l'intégrité de leurs croyances en conservant la philosophie et la théologie thomistes. Le Saint Siège n'a jamais eu à nous rappeler au devoir en matière doctrinale; il a, au contraire, félicité nos théologiens et notre haut enseignement ecclésiastique, de leur obéissance à suivre ses directions thomistes.³⁹ Notre peuple est instruit par un clergé formé dans les Séminaires où saint Thomas est véritablement le "chef des études".

Le thomisme est, chez nous, de tradition; il fait partie de notre patrimoine intellectuel et religieux.

39.—Lettre de Pie X à Mgr Paquet, le 29 février, 1905.

Que rien ni personne ne vienne donc troubler cette pacifique possession. Continuons à être simplement "fils obéissants de l'Eglise." Nous aimons à croire que la charité et l'amour de la paix inclineront tous les esprits à obtempérer aux légitimes demandes du Saint Siège.

P. Aug. Leduc, O.P.



LE ROLE SOCIAL DES CARRIERES INTELLECTUELLES

"Assueta vilescunt". Il y a déjà quelques siècles que le poète constatait avec mélancolie que la routine enlève à toute chose de sa valeur. Le plus surprenant, c'est qu'un jour l'homme se soit fatigué de se trouver intelligent. Ce fait d'ailleurs s'est reproduit à plusieurs reprises au cours de l'histoire. Les Sophistes de l'ancienne Grèce, à force d'argumenter pour et contre sur toutes les questions, en arrivèrent à se demander quelle vérité absolue pouvait survivre à toutes leurs discussions. Aux premiers siècles du christianisme, les Apologues eurent à lutter contre les erreurs gnostiques pour maintenir la valeur de l'intelligence humaine. Le Nominalisme du Moyen-âge continua la tradition et légua à Luther, à Kant et à Jean-Jacques ce triste héritage, qui se morcela, s'éparpilla entre les mains des philosophes empiristes anglais pour se reconstituer dans les systèmes positivistes du dix-neuvième siècle, qui engendrèrent la philosophie purement pragmatiste du vingtième.

Pour s'être affranchie du joug de la Révélation, la raison humaine avait vivoté au cours des âges, et elle se meurt maintenant d'inanition. Ne lui demandez pas de vous renseigner sur l'existence du monde surnaturel; Bergson vous répondra que ce monde, s'il

existe, est inconnaissable.—L'ordre des réalités spirituelles a-t-il meilleure fortune? Kant vous dira que, pour le savoir, il faudrait débarrasser l'intelligence de ces lunettes colorées ou noircies que la Nature a rivées à ses yeux avant son réveil; nous sommes irrévo- cablement condamnés à ne rien connaître que par ces douze catégories aveugles à travers lesquelles nous devons tout envisager sans savoir si nous ne brisons rien de la réalité dans notre effort pour l'enfermer dans un cadre qui n'est pas fait pour elle. Il ne nous reste donc plus qu'à nous rallier à Bergson et à W. James, et à demander à notre faculté de connaître quelques recettes pour vaincre les obstacles qui viennent contrecarrer notre activité journalière. A cela, l'expérience sensible pourra suffire. Elle additionnera les faits semblables, en négligeant les différences légères, puis elle nous donnera une image moyenne de ce qu'est la vie, sans se soucier de ce qu'elle doit être.

Tels sont les renseignements que la philosophie moderne peut donner à ses clients. Il ne faut donc pas s'étonner que ceux-ci ne se soient pas trouvés satisfaits de la "consultation des spécialistes". Quelques-uns cependant se résignèrent à tenter l'expérience. A la conception chrétienne de la nature humaine et de la société, ils substituèrent d'abord la théorie de Locke et de Rousseau, très simple et alléchante à bien des points de vue. Puisque l'homme est naturellement bon, il n'y a qu'à ne pas contrecarrer son évolution par des lois et une autorité artificielles. Une fois encore, les expérimentateurs furent déçus! Il se produisit une réaction absolument contraire à l'effet attendu. Tout ne fonctionna pas à merveille sous le régime libéral.

On se remit à l'ouvrage en poussant cette fois les principes dans les directions opposées. Au lieu d'arriver à l'égalité tant désirée de tous les citoyens, les plus francs des socialistes durent admettre qu'ils

n'avaient fait que déplacer la propriété et changer le nom des inégalités humaines. Malheureusement cette double démonstration par l'absurde n'a pas réussi à convaincre tout le monde.—Nouvelle preuve que tous n'arrivent pas à envisager le même problème sous le même point de vue.

Cependant un autre résultat restait acquis de toutes ces divagations: c'est que les spectateurs de cette tragi-comédie en ont remporté une impression de scepticisme absolu à l'égard de la raison humaine, et qu'ils ont fini par confondre la philosophie avec les rêveries de certains poètes à l'imagination échevelée, et qu'ils ont fait partager aux unes et aux autres un mépris deux fois mérité.

Taine, lorsqu'il raisonnait comme tout le monde, en marge de son système positiviste, démontra dans les premiers chapitres de ses "Origines" que la Révolution prit naissance dans l'oubli des services rendus par les classes privilégiées. Malheureusement, il ne vit pas le mal qu'il faisait en ravalant l'intelligence au domaine de l'expérience sensible. Dès le jour où son système était en opération, la raison humaine faisait double emploi avec l'imagination et l'estimative animale. Les hommes devaient se fatiguer de porter cet attribut inutile, qui ne sert qu'à appuyer leur responsabilité. Après Taine, A. Lallemand, dans son "Histoire de la charité" a démontré que, si quelques-uns des grands de la Monarchie avaient abandonné leurs châteaux pour Versailles, bien d'autres y étaient restés, poursuivant cette tradition de bienfaisance, fruit de la pensée chrétienne du Moyen-Age, et de la Renaissance mystique du dix-septième siècle. Cependant, au gré des démagogues, les classes dirigeantes n'avaient pas su s'affranchir assez vite de certains procédés routiniers, pour s'adapter en un jour aux transformations causées par l'évolution de la pensée philosophique et scientifique du temps. Tout cela était nouveau; il fallait conclure

sans autre examen à la supériorité du présent sur le passé. C'est l'axiome indiscutable du "Progrès".

* * *

Et pourtant, il faudra en revenir! Il n'y a qu'à jeter un regard sur le monde actuel pour le voir glisser, partout où règne cette philosophie, vers le matérialisme. La richesse et la volupté deviennent partout le but dernier de l'activité humaine. Pour mieux y atteindre on nivelle tout. Ceux qui prétendent s'élever au-dessus de la matière, au nom d'un idéal plus noble, passent pour des fous et pour des parasites qui vivent aux dépens de l'ouvrier qui travaille, sans lui rendre aucun service en retour des sacrifices qu'il fait pour leur procurer l'aisance. Leur contribution au bien commun n'est plus sensible: donc elle n'existe plus.

Le sophisme, si grossier, ne cache-t-il pas une part de vérité? N'est-ce pas précisément parce qu'au nom de l'égalité de tous les individus humains on a voulu généraliser la science que fatalement on s'est vu obligé de la ravalier au niveau des plus humbles? N'est-ce pas, en dernière analyse, pour immoler à la déesse Egalité que ce revirement de programmes et de méthode a été inventé? Il faut en tout de l'unité. Lorsqu'on renonce à la seule Unité qui domine temps, espace et matière, il faut se confiner dans la quantité et l'unité matérielle. Rien ne compte de ce qui ne peut être comparé à une unité de longueur ou renfermé dans un étalon de capacité. Ce fut l'erreur des coryphées modernes de se lancer tête baissée dans tout ce qui était nouveau; mais ce fut aussi la négligence de ceux qui étaient dépositaires de la vraie Sagesse de s'attarder à défendre ce qui au fond n'était que l'accessoire de la vérité.

Il eut fallu passer l'éponge sur certaines taches que les âges avaient laissées sur le monument, puis un vernis léger aurait remis à jour l'édifice dont les

aspects antiques rebutaient ceux qui ne se sentaient pas de vocation d'archéologues. Mais il n'est pas toujours facile de rester dans les limites de la prudence, lorsqu'on veut sacrifier aux exigences de la mode. Quoi qu'il en soit, les prétendus "arriérés" auront droit à notre reconnaissance pour avoir ainsi résisté aux invectives du "Progrès".

Grâces à Dieu, notre pays a été particulièrement protégé contre ce fléau. Toutefois, ne faut-il pas avouer que le rempart qui nous protège contre la vague qui menace d'engloutir toute la civilisation chrétienne, se lézarde, et à travers ces fissures ne voyons-nous pas s'infiltrer quelques-uns de ces postulats trompeurs. Quelques rectifications de moindre importance nous préserveront peut-être de la tâche autrement ingrate de redresser tout demain. Sachons bénéficier de l'expérience des autres.

Où est le remède qui sauvera notre société menacée ? Qui l'appliquera ?

* * *

Il faut redonner à l'intelligence humaine toute sa valeur en se gardant à la fois de lui attribuer un pouvoir qu'elle n'a pas, ou de lui refuser la valeur qui lui est propre. Vérité bien simple. Et pourtant, il y a plus de cinquante ans que le Concile du Vatican, en face des erreurs spéculatives ou pratiques dont les conséquences sapent la société civile ou religieuse, rappelait la nécessité de revenir à la vieille tradition scolastique; il y a plus de cinquante ans que Léon XIII et tous ses successeurs nous ont indiqué quel était le représentant le plus accrédité de cette tradition, et manifestement beaucoup n'ont même pas pris connaissance des directions des Papes, n'ont pas compris l'exemple donné par Léon XIII dans ses Encycliques. Les principes de solution ne sont plus à chercher; ils sont tout indiqués. Il ne reste plus qu'à juger de chaque difficulté par les principes qui

la dominant. Et c'est encore un travail immense que d'étudier ainsi chaque point à son mérite; travail ingrat aussi parce que il ne donne pas prise à l'ambition humaine qui voudrait se mettre en vedette même aux dépens de la vérité. Viser à l'impersonnalité pour faire triompher plus sûrement l'universalité de la doctrine, tel est peut-être le premier objectif à atteindre.

D'ailleurs n'est-ce pas une conséquence de la nature de l'intelligence humaine qui doit s'assimiler la vérité sans la défigurer? N'est-ce pas du jour où on a voulu l'ériger en machine active à fabriquer la vérité, que date la catastrophe qui menace aujourd'hui tout le savoir humain? Si elle est active dans l'élaboration de l'idée pour saisir, dans les données des sens, l'élément nécessaire qui constitue chaque espèce d'être, il reste toujours que l'idée par laquelle elle se représente le monde extérieur ne doit rien contenir de surajouté par ailleurs. Et dès lors, que de faux raisonnements de l'ordre spéculatif ou pratique, seraient à corriger pour avoir enfreint cette règle imposée par la nature de notre raison.

C'est encore parce qu'elle est une faculté purement passive, attendant du ministère des sens intérieurs et extérieurs la matière sur laquelle elle devra travailler, que notre intelligence si vaste quant au domaine dans lequel elle peut opérer, se voit tout à coup emprisonnée dans un cercle relativement restreint de connaissance acquise. Comment dès lors prétendre lui faire dire le dernier mot de tout? Elle est au dernier degré du monde des intelligences, et l'on voudrait qu'elle ne connût d'autre loi que son autonomie absolue. Ce sera encore un fameux service à rendre à l'humanité que de rétablir l'échelle des valeurs non plus en fonction des tendances de notre vanité qui voudrait faire de nous le centre de la création, mais d'intégrer tout dans l'ordre fixé par l'Intelligence Suprême d'où tout a procédé.

Mais ce ne sera pas encore assez d'avoir réagi contre cette inclination à tout subordonner à la gloire d'un individu; il faudra pousser plus loin le désintéressement. Chacun dans sa "spécialité" doit être un serviteur de la vérité. Mais il devra encore se rendre compte de la place qu'occupe SA science dans l'ensemble du savoir humain, sous peine encore une fois de se voir victime d'une erreur de perspective. Puis il devra chercher les points d'insertion de chaque rameau au tronc de la vérité, d'où monte l'évidence des principes. Alors seulement, le médecin comme l'homme du droit, ou le philosophe ou le théologien, chacun à son degré d'abstraction et selon les principes propres à sa science, pourra se rendre le témoignage de travailler pour LA vérité. Et ce sera beaucoup, que cet apport d'apparence si modeste. Car n'est-ce pas une des inconséquences des doctrinaires du Progrès que de vouloir toujours remettre tout à pied-d'oeuvre? Le résultat en est qu'on se chicane toujours sur les préliminaires et les questions de méthode, puis qu'on arrête à mi-chemin dans une démonstration, ou que, si l'on arrive au bout, on n'a plus le temps de comparer les incohérences que l'on a semées en cours de route. Plus sage est la doctrine traditionnelle qui fait de chacun de nous un modeste coopérateur des générations passées. Pour le redire encore une fois, les cadres généraux du savoir humain ont été fixés; il ne s'agit plus pour nous de recommencer le travail mais bien plutôt d'en pénétrer l'esprit et ensuite de discerner les principes qui nous permettront de solutionner les problèmes que suscitent les circonstances des temps et des lieux.

Est-ce assez dire pour établir la difficulté et l'urgence du travail qui s'impose à la civilisation moderne? Il est facile de comprendre pourquoi S. Thomas a vu la nécessité d'une vertu spéciale pour diriger et fortifier le travail intellectuel: la studiosité qui doit

nous acheminer à la possession du savoir, en nous protégeant contre le double péril de la paresse intellectuelle ou d'une curiosité malsaine.

* * *

Mais nous voilà loin, semble-t-il, du but proposé. Toute cette méthode de travail esquissée plus haut, fût-elle poussée avec toute la rigueur de la logique à ses dernières conséquences, n'atteindra jamais qu'un savant enfermé dans son cabinet. Et c'est lui qui détiendrait dans ses solutions spéculatives le secret du bonheur du monde ?

Encore une fois, n'exagérons rien. Il y a une distance infinie du domaine de la contemplation à celui de l'action, lorsqu'on les considère dans l'ordre théorique. Mais c'est autre chose lorsqu'on les étudie en fonction du sujet qui possède la science. Il ne fait pas exception à la loi reconnue par le Concile de Trente. Le savant comme le reste des humains au moment de sa justification, reçoit avec la grâce sanctifiante, ce noble cortège de toutes les vertus infuses théologiques et morales, dont pas une ne lui sera inutile, mais dont chacune, bien au contraire devra l'aider à s'acheminer par son travail quotidien vers sa fin dernière. Il devra pratiquer comme le reste des humains, la foi, l'espérance et la charité, la prudence et la justice, la force et la tempérance, mais à sa manière, et cela dans sa vie privée comme dans sa vie sociale. C'est précisément l'erreur des Libéraux, qui nous ont reproché tant de fois de ne vivre que d'abstraction, de s'être mépris eux-mêmes dans ce piège. Il n'est pas besoin d'insister longuement pour établir que les dogmes de la liberté de pensée, de parole, de culte, etc. procèdent précisément de cette dissociation de la pensée et de l'action. Comme si les deux domaines étaient parfaitement séparés dans la vie réelle. Si nous les séparons pour les mieux analyser, n'oublions pas de les réunir pour

voir leurs influences mutuelles dans l'existence réelle. Alors seulement nous en aurons une vue complète.

Mais Jean-Jacques, poussant logiquement Descartes à ses dernières conséquences, a voulu qu'il en fût autrement. Il n'a pas voulu que la contemplation eût ses répercussions dans le domaine pratique. L'individu devenu le centre du monde n'avait plus à se préoccuper de l'influence de ses opinions exprimées sur les sciences connexes ou sur la vie morale de ses concitoyens. Le résultat en est connu.

Autrement juste est la conception que la tradition scolastique nous a laissée du rôle des carrières intellectuelles dans la société. Dessinons-en les grandes lignes d'après S. Thomas, auquel il faut toujours revenir en ces matières.

Tout homme est un animal social, nous dit-il, au commencement de son Ethique. Le professionnel ne fait pas exception. Comme tous les humains il a besoin de la société domestique pour entrer dans la vie et s'y maintenir, de la société civile pour obtenir le minimum de bien-être requis pour atteindre son bonheur terrestre, moyen lui-même de réaliser sa destinée surnaturelle, qui lui est assurée par la société des rachetés. Mais faut-il ajouter que même dans sa profession, il est redevable à cette triple société. Un philosophe doublé d'un homme de lettres aurait tôt fait d'utiliser toutes les ressources de la littérature, pour rappeler dans un tableau saisissant, tout ce que nous devons à nos ancêtres dans la préparation de notre vocation professionnelle. Si pénible que soit le noviciat, dans certains cas, il reste toujours que bien des dévouements se sont coalisés pour nous faire ce que nous sommes, et pour nous permettre de le rester.

Mais alors nous devons en retour, quelque chose à cette société qui nous distribue notre part de son bien commun. La société a donc droit de nous com-

mander de verser notre contribution. L'impôt est la contribution du riche; le travail manuel celle de l'ouvrier. Le professionnel fidèle à sa tâche sera rarement en mesure de contribuer sous l'une ou l'autre de ces formes. Quoi qu'on en dise, c'est habituellement par d'autres moyens que par l'exercice de sa profession qu'on s'enrichit. C'est par accident, "per extrinsecus adjacens", dirait S. Thomas. Que donnerons-nous donc à la société, en solde de notre dette? L'accomplissement fidèle de notre tâche quotidienne qui est la poursuite de la vérité dans la sphère où s'exerce notre activité intellectuelle. Mais cette contribution est-elle utile?

Oui, nous dit d'une manière générale, S. Thomas. De même que la charité surnaturelle doit subordonner tous nos actes à la gloire de Dieu, de même aussi la justice sociale doit subordonner les actes de toutes les vertus au bien commun de la société. Et ailleurs, au traité des Lois, ne nous dit-il pas que la loi peut commander les actes de toutes les vertus? Malgré l'évidence des principes sur lesquels il appuie ces conclusions, bien des discussions se sont engagées sur les applications particulières, quand il s'est agi des vertus morales. Faudrait-il encore soustraire à l'universalité de ces principes le domaine des vertus intellectuelles.

Là-dessus encore la pensée du Docteur Angélique est claire. La négative lui paraît si évidente qu'il s'en sert pour déterminer l'objet et la suprématie relative, dans l'ordre surnaturel, plus absolue dans l'ordre purement naturel,—de la science politique sur toutes les autres connaissances pratiques. Le texte vaut d'être cité: il offre la solution de tant d'autres problèmes! "Dans son genre, (le genre des sciences pratiques) la science politique est une science supérieure qui commande aux autres,—*"maxime architectonicam"*. Elle commande également aux sciences spéculatives et aux sciences pratiques,—d'une manière

re différente, cependant. Car aux sciences pratiques non seulement elle commande le travail, mais encore elle détermine l'espèce d'actes qu'elle en attend. C'est ainsi qu'elle ordonne au coutelier non seulement d'exercer son métier, mais aussi de produire telle sorte de couteaux. L'un et l'autre en effet (l'exercice et la nature spécifique de l'acte) est subordonné à la fin de la vie humaine, le bonheur. Quant à la science spéculative, la science civile ne peut que lui commander l'exercice de son activité, mais elle ne peut lui fixer la détermination spécifique de ses actes. La politique peut bien ordonner que quelques-uns enseignent ou apprennent la géométrie. Ces actes, en tant que volontaires, relèvent de l'objet matériel de la morale, et sont susceptibles d'être rangés sous le but de l'activité humaine. Mais le politicien (l'autorité civile) ne peut prescrire à la géométrie, ce qu'elle devra conclure sur la nature du triangle: cela ne relève pas de la volonté humaine, et ne peut pas être subordonné à la fin de la vie humaine, mais dépend de la raison même des choses. C'est pourquoi Aristote dit que la politique détermine lesquelles des sciences doivent être étudiées et connues dans les cités, tant des sciences spéculatives que des sciences pratiques, comme aussi ceux qui s'adonneront à telle ou telle science particulière, et la durée de leurs études. (S. Th. In Ethic. lib. I. Lect. II, édit. de Parme, p. 5. col. II.)

La conclusion est claire: c'est donc aussi et surtout en tant que professionnel de telle ou telle carrière déterminée que chacun a un devoir à accomplir. C'est le devoir d'état qui s'impose et qui a sa répercussion sur la société comme sur les individus. Et ce devoir est d'autant plus impérieux pour chacun, que l'activité qu'il exerce est plus noble, que le rang qu'il occupe est plus élevé, et qu'il est uni à la société par des liens plus étroits. Ce principe pourrait être appliqué à chaque profession en particulier; bornons-

nous ici aux considérations d'ordre général, communes à toutes les carrières libérales. A chacun ensuite de faire son examen de conscience privé.

Disons tout de suite que ce que nous devons à ceux avec qui nous vivons en retour de leur secours, c'est la vérité connue et vécue. Programme très vaste, vague, diront quelques-uns, mais vaste ou vague comme tous les principes universels. Or, si les carrières libérales jouissent d'une primauté d'honneur, dans la société, c'est que leur responsabilité est plus grande. Bien sot celui qui se laisserait allécher par les seuls honneurs inhérents à son rang. Et cette responsabilité résulte du fait que le travail intellectuel doit contribuer au bien de la société dans son élément formel, l'autorité. Ce mot, en effet peut s'entendre du droit de s'imposer à l'intelligence ou de celui de s'imposer à la volonté. Nous avons ainsi l'autorité doctrinale, et l'autorité morale, sociale ou politique. Chacune subordonnée à l'autre selon les exigences de sa nature propre. Et de cette juste subordination, résulte l'ordre social. S. Thomas nous a dit tout à l'heure que les sciences spéculatives ne pouvaient recevoir de l'autorité civile, leur orientation. Reprenez le traité des Lois, et voyez maintenant le rôle de l'intelligence dans l'élaboration de la législation la plus rudimentaire. Voyez cette législation particulière soumise à la loi supérieure naturelle, positive, divine, précisions de la loi éternelle, et quand il s'agit de loi humaine, soumise à la loi ecclésiastique,—au moins indirectement. Il faudra que le législateur armé de toute la prudence qui est sa vertu propre, tienne compte de toutes ces conclusions, puis de toutes les contingences de temps et de milieu et du degré de civilisation de ses subordonnés, pour que l'ordre qu'il intimera soit réellement une contribution au bien commun.

Aussi S. Thomas, dans son Traité "De Regimine principum" dont le destinataire, le roi de Chypre,

était un monarque à l'autorité absolue, a-t-il eu soin de noter qu'une seule intelligence ne saurait suffire à l'application de ces principes universels à la variété des cas particuliers; il conseille à son interlocuteur de s'adjoindre des ministres pour chaque département de son administration.

Inutile d'insister maintenant sur le rôle de chaque profession dans l'orientation à donner quand le besoin s'en fait sentir, à la législation de son pays. Si cela est vrai lorsqu'il s'agit de monarchie absolue, combien plus onéreuse devient la tâche dans un pays démocratique, où l'opinion publique est périodiquement maîtresse des problèmes les plus compliqués, surtout quand le suffrage universel vient compliquer la question de toutes ses absurdités.

C'est alors surtout que l'influence des classes dirigeantes doit se faire apprécier. Mais n'est-ce pas alors aussi que cette tâche devient plus difficile. Les relations d'amitié, les préjugés enracinés, ne doivent pas rebuter celui qui possède la vérité, et l'empêcher de la faire connaître. Pour y arriver, il ne lui suffira pas d'énoncer ses conclusions et de les prouver; il lui faudra tenir compte de toutes les susceptibilités et faire appel à toutes les ressources d'une saine diplomatie. Il devra donc conquérir l'opinion de haute lutte. Et précisément l'ardeur qu'il aura mise au service de la vérité lui deviendra un nouvel obstacle, s'il est vaincu. Car, une fois la décision de l'autorité prise, si celle-ci ne viole aucune loi supérieure, ce sera encore son devoir de se rallier pour faire triompher le principe de l'ordre. C'est encore S. Thomas qui nous le dit (Eth. IX. lect. VI p. 308). Dans la société, il faut la concorde, l'orientation de toutes les volontés à l'exécution du plan défini par le législateur. Or, la concorde est une vertu qui n'a pas pour domaine la spéculation, mais celui de l'action.

Diriger l'opinion dans l'élaboration de la loi, rallier l'opinion aux lois décrétées, toutes les fois qu'el-

les ne sont pas injustes, tel est le devoir qui s'impose aux carrières libérales avec celui encore plus difficile de conformer notre propre vie et chacun de ses instants à ces principes. C'est la vérité connue et vécue que nous devons chacun selon les exigences de sa profession, à la société civile, pour assurer le bonheur à tous dans la paix qui est la tranquillité de l'ordre. C'est, toute proportion gardée, le rôle que S. Paul assignait aux charismes de nature si différente dont la Providence gratifiait l'Eglise primitive, pour assurer par le ministère unique le salut final de tous ses enfants.

Armand Perrier.

Westmount, 3 décembre 1924.



UN JOB BABYLONIEN

Après tant de textes religieux,—récits de la création et du déluge, codes législatifs, recueils sapientiaux et psaumes,—la littérature assyro-babylonienne nous donne maintenant un Job.¹ N'en soyons pas surpris: les milliers de tablettes cunéiformes qui attendent le pic des archéologues nous réservent encore plus d'un récit qu'il faudra rapprocher de nos Livres Saints. Les deux religions, en effet, sans aller jusqu'aux emprunts littéraires, ni même aux influences directes, ont cependant d'étroits rapports. En premier lieu, elles possèdent, avec les autres religions sémitiques, un fonds commun d'idées et de traditions, qui vient de leur lointaine communauté d'origine.

1.—Cf. *Ein babylonischer Kohelet*, par M. Erich Ebeling, 1er fascicule de *Berliner Beiträge zur Keilschriftforschung*, 1923; et *Ecclésiaste ou Job*, par le R.P. Dhorme, O.P., *Revue Biblique*, 1923, pp. 5-27.

Puis, toutes leurs pensées ont passé dans un moule sémitique, même les traditions religieuses des Hébreux. Celles-ci, du reste, avaient séjourné de longs millénaires en Babylonie avant le départ d'Abraham, et elles y sont retournées à la captivité; contact très prolongé, plus que suffisant pour subir l'influence du milieu et y laisser à leur tour de profondes traces. Les ressemblances linguistiques sont encore plus étroites, allant jusqu'à l'identité, non seulement dans les vocables religieux, mais aussi dans les termes usuels et les métaphores. Ces langues sont si rapprochées qu'un babylonien pouvait apprendre l'hébreu en quelques semaines. Leur contact, commencé dès l'origine puisque ce sont des langues soeurs, n'avait cessé durant l'histoire du peuple hébreu. A leur arrivée en Canaan, les descendants de Jacob avaient trouvé la langue babylonienne et l'écriture cunéiforme depuis longtemps installées dans les administrations des gouverneurs, comme on le voit dans les lettres d'el-Amarna. Et dans les siècles suivants, les invasions assyriennes et babyloniennes, les ambassades et les correspondances, les exils et les déportations, ont tant de fois rapproché les deux peuples.²

Ce nouveau document religieux était déjà en grande partie connu, lorsque M. Erich Ebeling, l'éditeur des textes religieux trouvés à Assur, en découvrit un fragment qui lui permit de rectifier l'ordre des strophes, compléter quelques lignes, et mieux saisir l'enchaînement des idées.

On connaissait aussi la forme extérieure du morceau. Les lignes se groupent en strophes de onze vers, et chaque vers se divise assez rigoureusement

2.—cf. *L'Emploi métaphorique des noms des parties du Corps en hébreu et en accadien*, par le P. Dhorme, Paris, Gabalda, 1923.

en quatre parties. Les vers d'une même strophe commencent tous par la même syllabe, de sorte que, en juxtaposant les syllabes initiales, on obtient une phrase. Le poème est donc acrostiche, comme tant d'écrits assyriens et babyloniens, où les Psaumes alphabétiques et les lamentations de l'Ancien Testament. Tel, par exemple, le Psaume 118 (Vulgate), avec ses sections de huit vers commençant tous par la même lettre...Les syllabes initiales de notre chant donnent, en laissant en blanc les lacunes, la phrase suivante: *moi...incantateur...du dieu et du roi.*

Quant au sens du morceau, le mauvais état et les lacunes de la tablette l'avaient rendu à peu près inintelligible aux premiers interprètes. L'abbé Martin n'y avait vu qu'un hymne acrostiche: "si les lambeaux du début: *je veux te louer...je veux te proclamer* ont les allures d'un hymne, les strophes suivantes sont formées tantôt de phrases quelconques, tantôt de sentences morales dont il est difficile d'apercevoir le lien. On dirait des exercices d'écriture, comme on en voit encore dans les cahiers de nos écoliers."

Avec ses données nouvelles, M. Ebeling a compris immédiatement qu'il s'agit d'un des livres sapientiaux où l'on peut reconnaître "la plainte d'un patient, qui poussé par d'amères épreuves, désespère de la justice des dieux". Attribuant tous les paragraphes au même personnage, l'auteur y voit une sorte d'Ecclésiaste babylonien, et c'est sous ce titre qu'il a publié l'ouvrage.

Mais cette hypothèse se heurte à une grave difficulté, que M. Ebeling est le premier à voir, quand il écrit: "Le sage babylonien profère ses pensées sans observer une suite logique; du moins ne peut-on la déterminer pour le moment, ce qui peut provenir du

fait que la connexion est en partie détruite." Et l'éminent assyriologue est obligé de reconstituer à sa façon l'ordre des pensées. D'où l'objection du P. Dhorme: "Comment supposer qu'une composition savante, dont le rédacteur pousse à fond un procédé aussi artificiel que l'acrostiche, n'ait pas été arrangée de façon à donner l'impression de la cohérence la plus rigoureuse dans la suite des idées."

Aussi le P. Dhorme est-il forcé de chercher la solution dans une autre voie. Une longue pratique des discours de Job lui permet de discerner dans cette apparente incohérente le va-et-vient d'une discussion: nous aurions donc un dialogue philosophique "où deux interlocuteurs discutent le problème du mal...Ebeling a précisément étudié précédemment un dialogue des plus intéressants entre un maître et son esclave. On connaît depuis longtemps le dialogue entre Assur-banipal et le dieu Nébo. Il s'agirait, dans notre texte, d'une conversation entre deux amis qui, à tour de rôle, s'appellent *ibri*, "mon ami!" Nous serions en présence d'une composition littéraire qui rappellerait bien plutôt la discussion du livre de Job que les réflexions de l'Ecclésiaste. Naturellement, les idées émises pourront être rapprochées tantôt de l'un, tantôt de l'autre des deux hagiographes, car le pessimisme trouve fatalement des formules plus ou moins semblables". Ce rapprochement avec le livre de Job est l'une des plus brillantes trouvailles du P. Dhorme; proposé avec réserve, il n'en paraît pas moins certain, et semble destiné à rallier la totalité des exégètes et des assyriologues.

Cette ressemblance avec Job, qui fait une grande partie de l'intérêt du poème, est cependant purement accidentelle: une simple rencontre dans la forme et

le thème. Les écrits ne portent pas la moindre trace de dépendance littéraire. L'auteur de notre Job n'a certainement pas connu les tablettes, peu copiées, et depuis longtemps perdues dans quelque temple au fond de la Chaldée. L'ancien texte babylonien, dont nos tablettes ne sont qu'une copie, doit remonter jusqu'au second millénaire avant notre ère.

Quel serait l'auteur de cette oeuvre, la plus originale, d'après le P. Dhorme, de la littérature babylonienne ? Martin et Ebeling ont cru trouver son nom au verset II de la première strophe, où ils ont lu : "Mon père et ma mère me nomment *ba-al ta-at-ru-u-a*", c'est-à-dire, "fils de ma lamentation" (Martin), ou mieux, "plus que moi en force" (Ebeling). Selon le P. Dhorme, le texte original aurait eu plutôt : "Mon père et ma mère m'ont quitté, et personne pour me soigner !" Le nom serait dans la première lacune de la phrase obtenue par les syllabes initiales : "moi... incantateur...du dieu et du roi". Dans le grand psautre acrostiche du roi Assur-banipal, la phrase des syllabes initiales commence de la même manière : "Moi Assurbanipal". Notre auteur est un *mash-mashu*, c'est-à-dire, incantateur, de la classe la plus importante du sacerdoce babylonien.

Impossible de donner ici une traduction complète de cet important document : il en reste 27 strophes et plus de 275 lignes ! Il faudrait le lire dans l'original pour en goûter toute la saveur. De l'angoissant problème du mal, qu'ont-ils donc pensé, ces vieux sages de la Babylonie ? Comment l'ont-ils posé ? Comment l'ont-ils résolu ? Assurément, ce ne fut pas la première fois, depuis le jour lointain de la chute, que ce problème surgit, mais nous sommes peut-être en présence de la première réponse de la

raison! La pénétrante analyse du P. Dhorme nous permettra de suivre aisément la marche générale de la discussion. Comme dans la plupart des textes cunéiformes, les lignes sont souvent mutilées; le début lui-même est mal conservé et la fin du texte manque. Nous suivrons la traduction et l'interprétation du P. Dhorme, qui a précisé en bien des points celles de Ebeling.

* * *

Dans la première strophe, c'est le patient (A) qui prend la parole. Comme Job, il débute par une plainte sur son propre sort. Les huit premières lignes sont très mutilées. Il suffit d'y relever les formules: "*je vais te dire*", et *je vais te répéter*". Dans sa réponse, l'ami (B) commencera par faire allusion "*à ce que tu as dit*". Les II 7-8 apportent les mots techniques *ni-is-sa-tum*, "la plainte," et *lu-mun-lib-bi* "mal du coeur". Ce sont presque les mots de Job. "Je donnerai libre cours à ma plainte, je parlerai dans l'amertume de mon coeur". (X, I.) Les dernières lignes (9-11) donnent le motif de la plainte:

*J'étais le dernier mon père, le destin l'a dominé;
Ma mère qui m'a enfanté est retournée au pays sans
retour;
Mon père et ma mère m'ont laissé, et personne pour
me soigner.*

Tel est le malheur qui le frappe: "il est le dernier d'entre ses frères et ses soeurs, puisque son père et sa mère sont immédiatement emportés par le destin. Ce dont se plaint le malheureux, c'est d'être resté orphelin, et de n'avoir eu personne pour s'occuper de lui." Sort moins douloureux que celui de Job!

Seconde strophe. Comment l'interlocuteur (B) va-t-il le consoler ?

*Terrible, mon ami, le chagrin dont tu parles,
Le mal que tu donnes à penseur, à l'ami de ton coeur.
Ton esprit fier, tu l'as rendu pareil au faible;
Tes traits brillants, tu les as transformés en air sombre.*

Dans sa première réplique à Job, Eliphaz est frappé, lui aussi, de l'abattement de son ami au moment du malheur: "Voici tu corrigeais bien des gens et tu fortifiais les mains faibles; tes paroles soutenaient l'homme chancelant et tu raffermis les genoux fléchissants; maintenant que la chose t'arrive, tu es déprimé; maintenant qu'elle t'atteint, tu es épouvanté!" (IV, 3-5).

Pourquoi pleurer les tiens ? Personne n'échappe à la mort ! C'est un fait normal, le destin de tous les mortels ! Preuve, le dicton qui suit :

*On est engendré et aussitôt on marche sur la route
de la mort
On franchit le fleuve Habour ! Ainsi dit-on depuis
toujours.*

Dès leurs premiers pas, les vivants se trouvent sur la route de la mort, tôt ou tard, obligés de franchir le fleuve Habour qui mène aux enfers.

Preuve encore l'expérience de chaque jour : ni la richesse, ni même la religion ne permettent d'échapper à la mort.

*Tu n'as qu'à regarder les gens, les humains tous ensemble!
Le riche dont on exalte et dont on magnifie la décision,*

*Le brillant possesseur de richesses que nul ne ferait
pâler,
Celui qui apporte devant le dieu et qui possède un
bon génie,
Le craintif qui vénère la déesse: le tombeau les re-
couvre.*

Le patient reprend la parole, (strophe III), mais sa réponse est ironique: "*Bénis donc mon ami celui qui te ruine, ceux qui enlève les terrains; bénis l'inondation de la mer qui enlève le barrage*". Si la mort, le plus grand des fléaux, est si naturelle, ne faut-il pas accepter aussi les autres revers? Maintenant, voici ma détresse: "*Le bonheur est fini, ce sont les...; le bonheur est passé, le...arrive; le...est affaibli; le...cesse; la douleur et les larmes ont abattu*". C'est la plainte de Job sur le contraste entre la félicité passée et le malheur actuel. Puis vient une allusion à une sécheresse qui aurait désolé les champs du patient: "*Les prairies sont desséchées, de se rassasier c'est impossible; la boisson fermentée, vie des gens, devant moi n'est plus apportée; mes...sont saisis et la route est...*" Il semble donc "que le patient, au lieu de répondre aux consolations platoniques de son ami, préfère insister sur ses malheurs, comme pour attirer sa compassion. C'est le procédé de Job au début de sa réponse à Eliphaz (Chap. VI)."

Cette plainte appelle des conseils et des reproches (Strophe IV). Le patient est invité à la prière, comme Job. (*Apaise*) *constamment* (*tel dieu, seigneur*) *du droit;...son coeur irrité fera miséricorde.*

Le patient (Strophe V) concède que les dieux se laissent toucher par la prière: *il pleure, le dieu prête son attention*, et comme Job il eut recours à la divini-

té: pour dénouer la colère de ma déesse, j'ai apporté de la plante mashattu...plus que le puissant qui a accru sa richesse...mes mains ont donné de l'or à la déesse Mami. Toute sorte de...j'ai accompli comme sacrifice au dieu. J'ai allumé les torches de ma déesse et...ma parole...J'ai prié, mais mes malheurs n'ont pas cessé!

L'ami (Strophe VI) revient sur son idée que la mort n'épargne personne. D'abord, un exemple tiré de la nature: *Le palmier est un arbre luxuriant, la hache est à côté.* Si la beauté de l'arbre ne le protège pas contre le bûcheron, la sagesse n'est pas davantage un remède contre la mort: *Celui qui est parfait en toute sagesse marche sur la route de la mort. Le roi prudent et celui dont la prudence est loin rencontrent le même sort. Vois la crue qui inonde les champs, l'étoile qui devient sombre, en plein soir, elle dont tu pensais: Vraiment c'est la maison du Dieu Bel.* La mort, fait normal, est de plus un châtement du péché: *Le lion a-t-il commis un crime, la fosse est ouverte pour lui.* Ainsi chez les hommes. *Le trésorier puissant, dont la fortune s'est amoncelée, le Prince le fait brûler par le feu en un jour qui n'était pas celui de sa destinée.* C'est une allusion à une mort prématurée. Dans le *ma-al-ku* "le Prince", il faut reconnaître le dieu Malik, qui n'est autre que Moloch que l'on identifie d'ordinaire avec Nergal, le dieu des enfers. Telle est le sort des pécheurs! *Désirerais-tu marcher par la voie que ceux-là ont suivie?* Même interrogation d'Eliphaz (XXII, 15): "Est-ce que tu gardes la voie de jadis? Celle qu'ont foulée les hommes d'iniquité, eux qui furent enlevés avant le temps: un fleuve se déversa sur leurs fondations!" Même mort prématurée, même châtement par le feu, et plus

loin, même exhortation à la conversion : *Cherche éternellement l'accomplissement de ce qui plaît au dieu!*

Le patient (Strophe VII) commence par une concession ironique, comme Job au chapitre XII: *Ton esprit est unique et tu es un bon conducteur de gens, ton conseil brillant et précieux est parfait.* Mais voici une objection: *Une seule parole devant toi je dirai: Y a-t-il tant de proportion entre le crime et le châtiement? Marche-t-il sur une route de bonheur celui qui ne recherche pas (le meurtre)? Est-il au-dessus de la créature, le faible qui s'humilie devant le dieu? Mais alors j'aurais mérité un autre sort, car plus que n'importe quel rejeton je me suis tourné vers l'ordre du dieu, avec prostration et oraison j'ai regardé la déesse. Piété inutile! Où est ma récompense? Servitude que je n'ai pas méritée je traîne le joug! Le dieu met la pauvreté au lieu de la richesse. Même les hommes ajoutent à mon malheur? Le faible se lève contre moi, le fou se tourne contre moi; ils ont élevé mon harharu:³ le feu est...J'ai donc encouru le sort des méchants?*

Dans le premier vers de la strophe VIII, l'ami répond à l'apostrophe ironique du patient: *C'est un vrai possesseur d'entendement que tu as assigné devant toi!* Mais voici quelques péchés que tu as pu commettre: *O toi qui rejetais la justice et méprisais l'image du dieu; toi dont le foie a désiré ne pas faire garder les observances du dieu, c'est vrai que tu invoques la déesse, mais nos prières ne reçoivent pas toujours une réponse immédiate. Cette méconnaissance des*

3.—On ignore le sens précis de ce mot; c'est évidemment un personnage.

volontés divines est déplorable: *Connaître vraiment (la parole du dieu est impossible): on médite le mal et aux gens on...Enseigner la voie de la déesse (est inutile), car leur esprit est brouillé.*

Eliphaz n'avait pas hésité à rappeler à Job quelques méfaits, qu'il aurait pu commettre: "Tu prenais sans motif des gages à tes frères, tu enlevais les vêtements à ceux qui étaient nus. Tu ne donnais point d'eau à l'homme épuisé, à l'affamé tu refusais le pain...Tu renvoyais les veuves les mains vides, et les bras des orphelins étaient brisés." (XXII, 6-9).

Après une grande lacune, qui va jusqu'à la quatrième ligne de la strophe XIII, nous retrouvons le discours de l'ami. Il semble décrire le bonheur du juset, d'après le thème si familier aux amis de Job: *Il a blanchi...il a éteint le feu...il a procréé un rejeton... il a mis au large les gens...il a rassemblé dans...il a fait attention au dieu...il a cherché ce qui est requis.*

La réponse du patient (XIII) semble obscure au premier abord. Le sens est suggéré au P. Dhorme par un parallèle dans un autre poème babylonien, celui du "juste souffrant", que l'on a comparé précisément à Job. Les deux justes ne voient partout que du mal et n'arrivent plus à discerner entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas:

*Le mal, le (bien)...(je ne les distingue plus)
 Que je fonde une maison....
 Que je ne désire pas la fortune....
 Que je creuse un puits ou que je....
 Que j'aille à la cité, ou que je me rende au loin!
 Que j'ouvre un puits ou que je laisse courir les eaux!
 Que je sauve l'affamé ou que j'aille au secours du..!
 Que j'entre de maison en maison ou que je repousse
 la nourriture!*

*Que je me couche dans la prairie ou que je sorte dans
la rue!
Que comme un pauvre, je ramène... à l'intérieur!
Le mal, le (bien)....*

Même trouble chez le juste souffrant. Après avoir protesté de sa piété, il s'écrie :

*Puissé-je savoir que près du dieu, ces choses sont en
faveur!
Ce qui pour soi-même est beau, pour le dieu c'est une
chose honteuse!
Ce qu'on retient en son cœur, vis-à-vis de son dieu
c'est une chose belle!
Qui donc peut étudier le dessein des dieux dans le ciel?
Le conseil du dieu, quel être d'argile le comprendra?
Comment les humains apprendront-ils la voie d'un
dieu?
Celui qui le soir était en vie, il est mort le matin sui-
vant
Soudain il s'est trouvé angoissé, rapidement il a été
mis en pièces.
A l'instant il chantait, il faisait de la musique
En un moment le voilà qui crie comme un hurleur*

La strophe suivante (XIV) est trop mutilée. Dans la quinzième, le patient prouve que le mal poursuit les animaux aussi bien que les hommes. "Dans le monde animal, comme chez les hommes, c'est chacun pour soi". L'ami réplique par un appel à l'humilité (XVII). Le juste revient sur le sort funeste de l'humanité (XVIII). *De même que la verdure se flétrit, l'homme ne dure qu'un temps. Le possesseur de la richesse tombe.* L'ami répond encore par des considérations générales. Dieu réserve un meilleur sort

aux vertueux: leur récompense est une longue vie. Le patient proteste encore de sa piété, (XIX) qui aurait même reçu comme récompense une révélation de Nébo, le seigneur *de l'intelligence*: *il m'a révélé (son mystère)...j'en ai compris le sens.* L'interlocuteur revient aux conseils impératifs (XX): *garde (le précepte) des dieux et accomplis-le...et tourne-toi vers le bien..*

Après une strophe à peu près illisible (XXI), nous arrivons enfin à un texte complet. La discussion se corse. Toujours fidèle à sa thèse, l'ami (XXII) montre encore une fois "l'instabilité du bonheur des méchants et les avantages de la vertu, même si les faits semblent prouver le contraire."

*Le harharu dont tu enviais le visage,
Ses jambes, sont estropiées, il meurt soudain!
Le scélérat, qui est sans dieu, possède-t-il de la fortune,
Le meurtrier le poursuit de son arme.
Toi qui ne recherches pas l'ordre des dieux, quel est ton bonheur?
Celui qui traîne le joug du dieu gouvernera; son pain est préparé.
Recherche le bon vent des dieux.
Et ce que tu as perdu en un an, tu le remplaceras en un instant.*

N'est-ce pas, demande le P. Dhorme, "le thème ressassé par les amis de Job? Le mal est puni sur terre, la vertu est récompensée. Si Job veut revenir à Dieu, il recouvrera aussitôt son ancien bonheur, *et amplius!*"

Le patient ne se rend pas à cet avis. (XXIII) *J'ai regardé parmi les humains et les apparences sont tout*

autres. Car les dieux n'interviennent pas dans le cours des événements: ils laissent agir les démons qui occasionnent le mal. Voici comment le mal s'exerce: pendant que le père est au travail, les enfants se livrent à leurs mauvais instincts.

*Le père traîne le bateau sur les eaux profondes,
Son aîné est installé dans le lit.*

*Le grand frère, tel un lion, emporte sa pâture;
Il se réjouit, car l'abondance succède à sa disette;
L'héritier, tel un...fait la chasse dans la rue.
L'enfant vole au pauvre la nourriture!*

Et le patient, " ne comprenant rien à ses maux, se courbe sous la malédiction qui l'accable!"

En présence du mystère dont je suis frappé, qu'ajouterai-je?

Sous ma malédiction, moi, je me courbe:

Le riche et l'heureux me méprisent comme le dernier.

L'ami reprend avec une parole d'ironie: (XXIV)
O très sage, ô possesseur d'intelligence, que ton cœur gémisses, car tu ravales le dieu". Le problème du mal est insondable, un mystère divin: Le cœur du dieu est loin comme l'intérieur des cieux, sa sagesse est ardue et les gens ne la comprennent pas. L'oeuvre de la main d'Arovron, dans l'ensemble c'est un souffle! Voyez les vicissitudes qui surviennent au sein d'une même famille:

Le fils du prince est en toutes choses au premier rang;

Dans sa progéniture, le fils aîné est abaissé,

Et l'enfant qui vient après trouve ses restes.

Le fou, il lui naît un fils supérieur!

Le sage, le valeureux, un dont le nom est le contraire.

Qu'il décide et pourquoi pleurerai-je?

Il est dieu et les gens ne comprennent pas.

Pourquoi donc pleurer? "C'est aux dieux qu'il appartient de déterminer le sort de chacun....Les humains ne peuvent comprendre ce qui se passe autour d'eux."

Le patient ne se rend pas encore: dans le monde, il y a trop d'injustices! (XXV) Avant de décrire le bonheur des méchants, il commence par réclamer l'attention, exactement comme Job: "*Prête attention et comprends mon idée, garde comme une chose précieuse ce que dit ma parole.* Puis, vient un brillant tableau sur le contraste entre les actes et leur récompense:

*On exalte la parole du notable qui est expert au meurtre,
On ravale le faible qui n'a pas fait le péché.
On justifie le méchant dont le méfait est grave,
On chasse le juste qui recherche la volonté du dieu.
On couvre de pasallu¹ celui dont le nom est Voleur,
On laisse prendre au fort la nourriture du pauvre,
On fortifie le puissant dont la compagnie est.....,
On ruine le faible, l'opulent le chasse.*

Et toujours, comme Job, le patient revient à sa propre misère: *Et moi le débile, le puissant me persécute!*

Les deux dernières strophes sont d'une grande beauté! Il faut laisser la parole complètement au P. Dhorme. "L'ami va se retrancher encore derrière le mystère de la création. Les dieux qui ont créé l'humanité se sont joués d'elle. Ils ne lui permettent pas de connaître ce qui est le vrai et le faux. C'est

1.—Métal précieux dont on se servait pour les revêtements et les incrustations des meubles rares. (Dhorme).

pourquoi nous nous trompons, quand nous voulons interpréter ce qui se passe autour de nous."

*Le roi du mystère Nannaron, créateur des humains,
Le dieu Zouloummar, qui découpe leur boue,
La reine qui les façonne, la souveraine Mami,
Présentent à l'humanité un langage entortillé!*

Il s'agit donc "d'erreurs et d'illusions qui sont comme un mensonge des dieux à l'égard des hommes. L'action des dieux, telle que nous la voyons, est une vaste duperie." Voici comment les hommes sont trompés par les dieux.

*Ils disent magnifiquement ce qui est en faveur du
riche
Sa richesse est-elle rognée, ils lui viennent en aide.
Ils maltraitent l'homme faible comme un voleur,
Ils lui présentent ce qui est défendu, méditent contre,
lui la mort.
C'est trompeusement qu'ils lui font aussi apprendre
tout mal!*

Et "finalement l'homme est victime de cette duperie: *Parce qu'il n'a pas la sagesse, ils l'exterminent dans un frisson, ils l'éteignent comme une flamme.* On peut comparer avec la fin du discours d'Eliphaz (Job. IV, 20-21): "Du matin au soir ils sont broyés; sans y prendre garde ils périssent à jamais! Si leurs piquets sont arrachés, ne meurent-ils pas sans comprendre? Le Babylonien meurt aussi sans comprendre, puisque les dieux l'ont perpétuellement déçu. L'ami retourne le fer dans la plaie du patient."

"Comme Job qui, au lieu de répondre aux sophismes de ses amis, appelle l'attention sur ses maux, le patient pousse le cri de détresse. Le début de la



strophe XXVII, évoque le *Miseremini mei, saltem vos, amici mei* de Job XIX, 21, *Pitié, mon ami, vois donc ma plainte! Aide-moi! J'ai connu la peine, sache-le donc! Moi, l'homme intelligent, suppliant, jusqu'à maintenant je n'ai pas un instant l'aide ni la protection.* C'est parce qu'il souffre qu'il se comporte en tout comme un humble qui veut passer inaperçu: *Si je vais tranquillement sur la place de ma ville, le bruit ne se tait pas, ma parole est basse; je ne lève pas la tête, je regarde le sol; je n'exulte pas avec transports, dans la rue de la ville.* Et cet acte d'humilité se termine par une prière: *Qu'il prête assistance, le dieu Nimourta lui qui....Qu'elle ait pitié, la déesse Ishtar, elle qui....Que le pasteur Shamash lève comme un dieu.*

La suite du texte, malheureusement, est mutilée. On la retrouvera peut-être un jour.

* * *

La ressemblance avec Job, toute fortuite qu'elle soit, est donc saisissante. Dans les deux poèmes, il y a un juste souffrant qui ne comprend rien à ses douleurs, et un ou plusieurs amis qui viennent le consoler. La thèse babylonienne s'inspire du plus pur sentiment religieux. Si tu souffres, c'est parce que tu as erré! Les dieux récompensent toujours la vertu. Sois bon, et le ciel te bénira. Mais au sage, revient toujours la pensée lancinante: je suis juste, et pourtant je souffre, tandis que le méchant triomphe! Pourquoi donc le juste souffre-t-il? Problème insoluble! Le philosophe de Babylone n'a pu entrevoir la réponse, pas plus que Job et ses trois amis; avant l'intervention d'un quatrième, Eliu, qui montrera que les peines de ce monde, vindicatives sans doute, sont aussi médicinales, un antidote contre la

présomption et l'orgueil, et une purification des fautes vénielles dont nul homme n'est exempt. De plus, le démon a la permission de tenter. Les Juifs, peu anxieux de la vie future, s'en tiendront à cette solution partielle. Les Chrétiens s'en remettront à l'au-delà du parfait réajustement des situations. Toutefois, ici-bas, il reste toujours un point angoissant : le mal lui-même, comment peut-il exister ? Comment un Dieu bon peut-il le tolérer ?

Père Dalmace Laferrière, O.P.

Ottawa, le 5 décembre, 1924.



LE SENS DES FAITS

Le Prix David : une distraction du jury

J'ai déclaré une fois,—et l'on m'en a fait grief le lendemain,—que les *Prix d'Action intellectuelle* obtenus et offerts par l'A.C.J.C. étaient l'entreprise de critique la plus importante et la plus efficace qu'on eût jamais tentée au Canada. Il s'agissait évidemment de critique en action, puisque les juges dans un concours n'ont guère l'habitude de rendre publics leurs motifs de préférence. De fait, c'était la première fois qu'une récompense aussi considérable venait à la rencontre des jeunes talents.

Depuis, cette entreprise a été dépassée, sinon absorbée par le geste large, venu s'ajouter à tant d'autres, de l'honorable Athanase David, secrétaire provincial. On dit parfois d'un livre qu'il est une bonne action : on dira de cette bonne action qu'elle vaut plusieurs volumes de critique. Le public se réjouit éga-

lement de l'annonce des Prix d'Histoire pour l'année 1926. Qui niera que ces fondations diverses ne soient de nature à provoquer l'éclosion de talents neufs et l'épuration des talents anciens ?

Le Prix David vient d'être attribué pour la deuxième fois, avec le même souci de justice qui signala les premières décisions. On peut toutefois formuler certaines réserves. Je suis même surpris que l'évènement n'ait point fait couler d'autre encre que celle des manuscrits soumis à l'épreuve. Bornons-nous pour le présent à souligner l'attribution d'un prix de trois cents dollars à MM. Louis Francoeur et Philippe Paneton, pour leur maigre plaquette intitulée : *Littératures... à la manière de...*

Comme l'on dit d'un tas de petits ouvrages, *c'est agréable et reposant, ça se lit très bien*. Les deux copains font montre parfois d'un humour, d'une verve et d'une drôlerie irrésistibles. Parfois même, ils poussent l'esprit d'observation au degré impitoyable, mais juste, où il peut encore être utile à l'écrivain ou à l'orateur visé, comme à tout aspirant à la vie littéraire. Cette sobre louange rend justice, il me semble, à l'oeuvre primée.

Mais *primer* une oeuvre n'est pas seulement l'apprécier avec équité, c'est—le mot l'indique—lui reconnaître officiellement une supériorité. Ni le genre où se sont confinés les auteurs ni leur façon pourtant habile de s'y débattre ne les situe au premier rang.

D'abord la parodie est un genre de soi inférieur où la mécanique supplée totalement l'imagination créatrice et partiellement les autres dons littéraires. Jules Lemaître enseignait jadis le moyen de fabriquer les "pensées frappantes". Il est encore plus aisé de

pasticher les maîtres. La victime fournit elle-même les instruments de supplice: pensée et forme; le bourreau n'a qu'à s'asseoir et à en jouer avec un certain art. Qu'il change un mot seulement, en gardant la rime ou la consonnance: l'instant de l'écrire, "l'homme est un pneu tombé" et "le veau d'or est en caoutchouc". La charge dirigée contre Henri Bourassa, ou plutôt contre sa manière, est peut-être la mieux réussie de l'ouvrage. Eh! bien, il a suffi aux auteurs de prendre un article du "maître" en changeant le nom des lieux et le titre des références. Que ces messieurs se décident un jour à nous donner une oeuvre "assez riche et substantielle pour engendrer ce genre de critique", et je m'engage à fournir le lendemain un premier-Montréal à la manière de Francoeur et Panne-ton. Et je n'aurai rien mérité du "gouvernement" pour cela!

Une autre remarque s'impose et d'une gravité incontestable. *A la manière de...* offre çà et là des grossièretés de langage et des grivoiseries que nul critique sérieux n'a le droit de tolérer. A-t-on voulu démontrer en Béotie qu'on avait beaucoup de voyage et beaucoup de lecture? On aurait pu y parvenir en exhibant un goût plus net (au sens obvie du mot) dans un choix de farces moins débridées.

Reste à savoir ce qui a pu déterminer les généreux distributeurs à fermer les yeux pour ouvrir la main. Distraction du jury, c'est une façon d'écrire, et il convient de trouver autre chose. Au fait, je n'ai pas d'antenne du côté de Québec, et n'en suis que plus libre d'exprimer des suppositions. Je suppose donc là une nouvelle élégance d'Edouard Montpetit. Ravi de se voir caricaturé de la sorte et le premier à en rire, il s'est cru presque obligé de faire pencher la

balance du côté des bourreaux, en leur disant: Messieurs, je pardonne. Je pardonne, mais je n'oublie pas: voici trois cents piastres. Allez, ne péchez plus de cette manière.

M.-A. Lamarche, O.P.

Pour l'Oeuvre des Vocations

Le mercredi 12 novembre, l'Oeuvre des Vocations dominicaines, sous la direction du R. Père Augustin Leduc, invitait le public d'Ottawa à un concert-causerie donné dans la salle Saint-Jean-Baptiste, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Emard, Archevêque d'Ottawa et la Présidence de l'Honorable Rodolphe Lemieux, Président de la Chambre des Communes.

On a justement apprécié cette soirée en disant qu'elle fut "académique". Ce fut simplement délicieux: d'une distinction intellectuelle et d'un goût artistique peu ordinaires dans l'ensemble comme dans chacun des détails. Pouvait-on attendre moins du R. Père Lamarche, de l'Hon. Rodolphe Lemieux et de M. Jules Tremblay?

J'ai souvent entendu et lu M. Tremblay; le discours qu'il fit pour présenter le Père Lamarche est une des plus belles pages qu'il a écrites. Ce n'est pas peu dire. L'oeuvre de M. Tremblay est déjà considérable et lui fait grand honneur; qu'il l'enrichisse encore afin que nous goûtions souvent un plaisir aussi parfait que celui qu'il nous a procuré ce soir-là.

Le Père Lamarche nous a conduits à Sainte Anne d'Auray, Lisieux et Rome. Quelqu'un de haut placé écrivait le lendemain: "Je suis encore sous le charme de la parole du Père Lamarche. Quelle puissance

oratoire!" Et le charme était partagé. Intelligence supérieure et coeur d'apôtre, le Père Lamarche a donné, dans une langue que les lecteurs de la "Revue dominicaine" apprécient depuis longtemps, une causerie très intéressante et très bienfaisante, où la valeur littéraire n'était égalee que par la "puissance oratoire" et le souffle apostolique.

C'est l'Honorable Rodolphe Lemieux, Président de la Chambre des Communes, qui remercia le conférencier. L'allocution de M. Lemieux fut le troisième discours académique. Il serait puénil d'insister. Qui ne sait que la vaste culture de M. Lemieux fait de lui un des maîtres de la génération actuelle? C'est une fête pour l'intelligence que de l'entendre et le coeur a aussi sa large part. M. Lemieux a par sa note chrétienne, fait beaucoup de bien à ses auditeurs, sans compter que le prestige de son rang social et de ses hautes fonctions de Président de la Chambre des Communes ajoutaient encore à la valeur intrinsèque des fortes pensées qu'il a si joliment exprimées. Depuis ce soir-là, nous avons pu constater par d'enthousiastes et justes appréciations combien M. Lemieux a fait impression sur son auditoire et combien aussi on désire l'entendre à nouveau.

On désire toujours entendre ce qui charme et élève l'âme. C'est pourquoi nous désirons entendre encore les artistes qui étaient au programme musical de ce concert. Ce doit être après une soirée artistique comme celle du 12 novembre que Joubert a écrit: "Heureux ceux qui ont une lyre dans le coeur". Wieniawski, Schubert, Tremblay, Massenet, Chopin, Leschetizky, Massenet et Halévy furent interprétés avec un délicat sentiment et une souple technique par des artistes comme MM. Gosselin et Mallette, Melle

Henriette Bourque, M. Miville Belleau. Les accompagnatrices furent Mesdemoiselles Dorá Villeneuve et Irène Thibault et Madame Miville Belleau. Nous voudrions apprécier chacun des artistes en particulier, hélas! nous n'avons que quelques lignes à notre disposition! Qu'il nous suffise de dire que l'exécution du programme musical a fait de ce concert un des plus artistiques, de cette soirée une des plus délicieuses qui aient eu lieu dans la Capitale.

P.-M. G.

Dans l'Ordre

—Le T.R.P. Albert Mignault, Prieur d'Ottawa, donnera en janvier, au Club Littéraire de cette ville, une conférence sur *Gérin-Lajoie, son âme, son talent et son oeuvre*.

—Le R.P. Lamarche donnera, le 3e mercredi de janvier, aux gardes-malades de l'Hôpital de la Miséricorde de Montréal, une conférence sur *Le danger matérialiste dans la profession médicale*.

—Les RR. PP. Albert Benoît et Antonio Lamarche ont été assignés à la Maison Vicariale de Notre-Dame de Grâce.

—Le R.P. Granger donnera le sermon à la Bénédiction du Drapeau de la Ligue du S. Nom de Dieu, à Lewiston, le 11 janvier.

Fra Domenico



L'ESPRIT DES LIVRES

Abbé JACQUES LECLERCQ.—“*La mystique de l'apostolat*”—*Sainte Catherine de Sienne—Catholique romaine*. 1 vol. in-12, à Bruxelles chez Albert Dewit, à Paris chez Lethielleux. Prix: 7 fr. 50.

Nous partageons l'enthousiasme de l'auteur de “*La mystique de l'apostolat*” pour la vierge de Sienne. C'est pourquoi nous avons ouvert son livre avec une sorte de fièvre, comptant y voir l'exposé d'une idée qui s'annonçait comme devant être très lumineuse, d'après un titre plein de promesses. Nous avons été quelque peu déçu.

Certes, l'auteur était bien outillé pour une pareille entreprise: théologie, philosophie, connaissance approfondie de l'histoire si compliquée du XIV^e siècle, étude attentive de la vie, des travaux et des écrits de la sainte; enfin, un sujet riche et fécond, tel que la mission de la grande siennoise dans la société et l'Eglise de son temps, sous l'inspiration directe de Jésus-Christ, dont les interventions dans la vie de cette femme sont aussi réelles et aussi tangibles que celles de Yaveh dans l'Ancien Testament. Voilà des matériaux et des conditions excellentes pour se mettre au travail.

N'est-ce pas, en effet, un phénomène extraordinaire que l'action de cette petite femme que Dieu oppose à l'orgueil des hommes de cette époque; qu'Il prépare Lui-même, qu'Il inspire et qu'Il pousse, comme malgré elle, à pacifier, jusque dans l'Eglise?

Il y a là beaucoup de mystérieux et c'est précisément ce qui a tenté la sagacité de l'écrivain. Il s'est proposé de nous l'expliquer; mais ce n'était pas tâche facile, car il fallait s'aventurer dans les régions les plus élevées de la mystique, pénétrer dans les arcanes de la politique, et de cette politique très spéciale qu'il a entrevue, et qu'il appelle la politique catholique romaine.

C'était beaucoup, trop même, aussi n'est-il pas étonnant qu'il se soit un peu égaré comme dans une forêt touffue dans laquelle il n'est pas suffisamment orienté. Il a dû s'arrêter parfois pour reprendre haleine; alors il a écrit des pages, justes en elles-mêmes, mais qui n'en sont pas moins des hors-d'oeuvre.

Evidemment, l'auteur n'a pas su élaborer, et se définir à lui-même dans un travail préalable, les idées principales qui devaient faire l'armature de l'édifice projeté; ni déterminer la pensée maîtresse qui devait lui servir de fil conducteur pour grouper les faits autour d'un point capital dans chacun des chapitres de son livre; pour intercaler çà et là les idées d'importance secondaire; pour égrener le long de la trame les portraits des fidèles de la sainte, que nous rencontrons avec surprise, tous ensemble, posant devant nous.

Combien le récit eût gagné en clarté, en solidité et en intérêt! Nous regrettons sincèrement que cet historien ait ainsi manqué l'occasion de dire le dernier mot sur sainte Catherine de Sienna, de faire l'un des plus beaux livres de notre temps, et, peut-être, le *livre* de sa vie.

Il eût du également faire son pèlerinage de Sienna à la fin d'une Introduction, au lieu de lui consacrer ses dernières pages, et, à la place, dans un résumé nerveux et ferme, écrit d'une plume alerte et forte, dans un faisceau puissant, ramasser toutes ces lumières et les projeter, d'abord, sur la fin d'une époque qui fut essentiellement chrétienne, puis, sur l'aurore des temps modernes qui ne veulent plus répondre à cet idéal.

Encore une fois, nous le regrettons pour lui, pour nous et pour l'Eglise.

Cependant, nous féliciterons l'auteur d'avoir osé lever si largement le voile qui dérobe aux yeux des profanes l'action directe de la providence sur la vie des hommes.

Ce livre n'est pas banal, tant s'en faut. Il est de nature à faire beaucoup de bien.

Il est bien écrit et se lit facilement. La phrase est pleine d'une riche substance toute surnaturelle; de temps à autre une petite note poétique nous frappe; il est assez moderne d'allures, quelques rares fois un peu trop, mais tel qu'il est, il édifie, il instruit et il rend un magnifique hommage au Christ et à sa servante de prédilection: sainte Catherine de Sienna.

Thomas Couët, O.P.

HENRI GHEON.—*Triomphe de saint Thomas d'Aquin.*—Aux Editions de la Vie Spirituelle, Saint-Maximin (Var), France.

Mettre à la scène, dans un théâtre moderne, l'Orgueil de la vie, la Concupiscence, la Foi, l'Eglise, la Raison, la Fausse foi, la Fausse raison, le Sens commun; leur faire jouer un rôle dans une pièce; personnifier aussi les diverses erreurs philosophiques qui ont tant bouleversé l'esprit humain: le Doute universel, l'Egoïsme transcendantal, l'Absolu-d'où-tout-sort, le Monisme, l'Idée-en-devenir, le Pragmatisme, le Modernisme; confronter dans une même pièce les personnages de Lucifer, Héraclite d'Ephèse, de Parménide d'Elée, de Platon, d'Aristote, d'Averroès, de saint Augustin et de saint Thomas: cela semble une gageure. Pourtant M. Henri Ghéon l'a osé, et, avec l'aide de son ami M. Jacques Maritain qui l'a guidé à travers la partie doctrinale, il a su composer une sorte de *mystère*, à la manière des vieux âges, du plus vif intérêt; belle leçon en même temps que beau spectacle.

En effet, ce Triomphe n'est pas une suite de dissertations, non plus qu'une sèche argumentation, entre élèves de séminaire. La scène représente le chœur d'une cathédrale; au fond se dresse un autel devant lequel défilent des processions de Pères de l'Eglise, de saints et de docteurs. Quant aux abstractions que nous avons nommées tout-à-l'heure, elles nous apparaissent sous les espèces qui les symbolisent le mieux: le Doute universel est un

clown, les bras liés, avec une tête énorme sans yeux, nez ni oreilles; la Raison pure, un monstre féminin de carton blanc, avec une grosse tête d'où sortent des roues dentées; les Phénomènes, de petits gnômes, la Raison pratique, une femme de marbre; l'Egoïsme transcendantal, un guerrier teuton; l'Absolu est la déesse hindoue Siva; l'Idée-en-devenir, une bayadère; le Monisme, un dragon semblable à un ver; le Jaillissement perpétuel, une nymphe voilée portant une amphore remplie d'eau; le Pragmatisme, un américain; le Modernisme, un abbé de cour, etc. Tous comparaissent au troisième acte et essaient de convaincre l'Homme moderne de les suivre. Ceci nous conduit à résumer la leçon de cette pièce originale.

La première partie nous montre d'abord l'Eglise aux abois et réclamant un défenseur. Nous assistons ensuite au conciliabule de Lucifer avec ses deux suppôts: Orgueil de la vie et Concupiscence, qui ont essayé, mais en vain, de réduire Frère Thomas. Lucifer, changeant de tactique, lui envoie maintenant Fausse foi et Fausse raison. Leur mission échoue à son tour. Et Frère Thomas sort de l'épreuve confirmé en grâce par la vraie Foi et la vraie Raison. On entonne alors l'*Adoro te* ou le *Tantum ergo*.

Au début de la deuxième partie, Raison dit à Frère Thomas: "Vous allez assister au drame de la connaissance. Regardez bien et tirez profit du spectacle." Un appariteur fait passer les philosophes antiques à qui la Raison demande quelle est leur conception de la vie? Thomas les écoute et tend la main à Aristote. Mais les docteurs arabes et Averroès se précipitent et discutent avec furie. Thomas finit par leur dire à tous: "Maîtres de science, adieu. Voici venir à moi les nouveaux sages." Ce sont saint Paul et saint Augustin. Il se prosterne ensuite devant les Saints Livres, puis se relevant, il dit à qui il a l'intention de consacrer son intelligence. Un magnifique tableau nous le montre écrivant sa *Somme*: Foi, à genoux, tenant le Saint Livre; Raison, debout, surveillant le travail. L'autel de la cathédrale forme le fond, et les Pères de l'Eglise l'entourent. On entend une musique sévère. L'acte se termine par une extase de Frère Thomas et la parole divine: "Tu as bien écrit de moi".

La troisième partie s'ouvre par le *De Profundis* ou le *Miserere*: c'est sans doute la plus originale et la plus scénique. L'Eglise déplore qu'on n'étudie plus assez les grands théologiens et elle prie saint Thomas de venir à son secours. Mais Lucifer apparaît alors sous les traits d'un professeur d'université. Il va entreprendre de convaincre l'Homme moderne (en costume de voyage, avec une lanterne) qui cherche une *croissance*. Celui-ci est accompagné, à distance, par le Sens commun. Lucifer présente alors au chercheur de vérité tous les systèmes que nous avons énumérés tout à l'heure, et par la vertu de sa baguette,—de son fouet, plutôt—il les force à s'expliquer et à se défendre. C'est comme une revue d'histoire de la philosophie. Mais au moment où le Modernisme a presque ébranlé l'Homme moderne et le Sens commun, l'Eglise apparaît aux côtés de Thomas. Stupeur parmi les Fausses vérités qui viennent en même temps de reconnaître le diable sous les traits du professeur. Saint Thomas alors prononce un certain nombre d'anathèmes qui dissipent les erreurs; il s'adresse à Sens commun et à Raison pour fixer leurs limites; il appelle à lui l'Homme mo-

derne, qui s'accuse d'avoir péché par orgueil et curiosité. La scène se clôt par une large bénédiction du saint, une procession des Pères de l'Eglise et un chant triomphal, terminé par le *Lauda Sion*.

Telle est cette oeuvre, peut-être étrange, tellement elle rompt avec nos habitudes théâtrales, mais certainement belle et émouvante. Les rapports venus d'Europe nous assurent que la double représentation qu'en donnèrent les étudiants de Liège a remporté le plus vif succès. Nous appelons de nos vœux le jour où quel qu'un de nos Séminaires s'y essaiera à son tour.

O. Maurault, p.s.s.

LOUIS-PHILIPPE GEOFFRION.—“Zigzags autour de nos parlars”.—Chez l'auteur, 125, rue de la Claire-Fontaine, Québec.

M. Louis-Philippe Geoffrion, secrétaire de l'Assemblée législative de Québec, secrétaire de la Société du parler français au Canada, vient de réunir en volume un certain nombre d'observations linguistiques qu'il a publiées sous ce titre dans le *Soleil* et dont la série se continue.

M. Adjutor Rivard, qui fut, comme fondateur et président de la Société du parler français, le maître de M. Geoffrion, précise dans une préface les intentions de l'ouvrage: “Il indique chez l'auteur et doit inspirer chez ceux qui le liront, dit-il, un amour profond et raisonné de notre langue maternelle, *spécialement de notre façon de la parler*.¹...Pour que, par nous, la langue française accomplisse ici sa mission, il nous faut d'abord et avant tout l'aimer, l'aimer dans ses formes classiques et aussi dans ses formes populaires de bon aloi, l'aimer dans son passé et à travers les évolutions qu'elles a subies, l'aimer *parce que la noblesse de ses origines se retrouve jusque dans ses derniers développements, l'aimer parce qu'elle est une et qu'un même esprit l'anime, quels que soient le lieu et le temps où on la parle*”.² M. Geoffrion n'a d'ailleurs pas jugé superflu d'indiquer lui-même, dans un avant-propos, l'étendue de son dessein. “Qu'on ne se méprenne pas, dit-il, sur la portée de mes menus propos. Rechercher l'origine d'une locution archaïque n'est pas en conseiller l'emploi. De même, souffler à l'occasion quelques cierges dans la petite chapelle du puritanisme grammatical n'implique pas nécessairement que l'on tienne à dédaigner le bon langage...D'ailleurs, les surpuristes de chez nous sont d'une espèce particulière. Pour eux l'anglais est antérieur à tout idiome: de là leur propension à voir des anglicismes partout, dans d'authentiques idiotismes provinciaux et jusque dans les gallicismes les plus caractéristiques.” Mais aussitôt, prévoyant le reproche d'avoir voulu rattacher toutes nos expressions populaires au vieux français, au français populaire ou au français de province, il confesse s'être efforcé de le mériter. Ce reproche, dit-il, “attesterait que ma peine n'a pas été vaine, que je n'ai pas complètement échoué dans mon dessein de montrer que la langue de “nos gens”, de nos populations rurales, embaume toujours le vieux et fin parler de France”. D'où il ressort que si l'auteur, très sagement, ne va pas, comme M. Rivard, jusqu'à prétendre qu'un même esprit anime la langue française, “quels que soient le lieu et le

1.—C'est nous qui soulignons.

2.—*Ut supra*.

temps où on la parle",—ce qui est, croyons-nous, aller un peu fort, —son but n'en est moins, suivant l'expression de son préfacier, "d'inspirer à ceux qui le liront un amour profond et raisonné de notre langue maternelle, spécialement de notre façon de la parler".

Or, des observations de M. Geoffrion, quelques-unes portent sur des fautes de syntaxe communes aux Français de France et à ceux du Canada, en outre signalées dans la plupart des grammaires françaises; d'autres sur des mots français détournés de leur acception usuelle par les Canadiens sous l'action de l'influence anglaise, disent les uns, à l'exemple des Français de France, dit M. Geoffrion, mais qui de toute façon ne se rattachent pas, du moins directement, à la thèse de l'auteur. D'autres encore ont trait à des expressions qui existent sans doute, puisque M. Geoffrion les a entendues, et qui s'apparentent certainement aux parlers de France, puisque M. Geoffrion les a retrouvées, sous des formes plus ou moins reconnaissables, dans les glossaires provinciaux de ce pays, mais qui à notre humble avis ne sont pas plus des canadianismes qu'un terme de patois normand n'est un gallicisme. Nous aussi, nous avons notre régionalisme linguistique, et s'il est vrai que la maman acadienne qui dit à son fils: "Huche ton père qui brette dans l'harbe", compose avec des vieux mots français une phrase qui n'a plus rien de français, le philologue qui lui demanderait des échantillons du parler populaire canadien serait cependant loin du compte.

Ces catégories de vocables et une couple d'autres éliminées, resterait à examiner si tous les autres auront la vertu de faire aimer davantage la langue française et en particulier notre façon de la parler. Ne craignons pas de poser à ce sujet deux principes:

1.—En quelque pays que ce soit, le paysan crée sa langue comme M. Jourdain faisait sa prose: sans le savoir. Ce ne sont donc pas les livres de philologie, de sémantique, et que sais-je encore, qui l'inciteront à la conserver ou à la corriger. L'habitant qui se plaint d'avoir reçu un coup sur *la bole* est, dans sa classe, aussi incorrect que certain maire de Montréal que nous avons tous connu et qui aimait tant *la belle argent*: M. Geoffrion se portera-t-il arbitre entre lui qui dit *la bole* et le paysan français qui dit *le bol*? Et puisqu'il y a, même chez les rustres, une aristocratie du beau langage, le plus sage n'est-il pas de laisser l'homme du peuple forger ses mots comme il l'entend?

2.—Dans le parler populaire, il y a du bon, du moins bon, du mauvais. *Attisée* est gentil, *clair d'étoile* (à supposer, chose plus que douteuse, que nos "habitants" en aient le monopole), poétique et pittoresque. *Une trôlée d'enfants* fait figure et sent bon le vieux français. *Bicher* exprime mieux que *baiser* l'amour maternel. Retenons ces termes et cent autres pareils, même dans notre langue littéraire. Avec M. Geoffrion, prenons les armes pour les défendre s'il est vrai qu'il y ait chez nous des barbares assez insensibles au charme des belles images pour en demander la suppression. Mais que nos gens s'oublient jusqu'à dire *beignets* au lieu de *beignes*, *une* au lieu de *eine*, *faire la cour*, *soupirer*, au lieu de *faire de la broche*, et qu'ils aient, après une *brosse*, mal au *bloc* plutôt qu'à la *bole*, que diable veut-on que ça nous fasse? Et comment voir là le signe d'une décadence de l'esprit national chez nous?

A ce propos, il y aurait de graves considérations à énoncer, sinon sur l'oeuvre, du moins sur les intentions respectives des ca-

nadianistes et des puristes en matière de langue, et qui seraient peut-être le point de départ d'une jolie guerre où, comme toujours en notre pays, les armées se rueraient l'une contre l'autre sans rien connaître du fond des choses. Nous le ferons un jour ou l'autre, dans un autre cadre que celui d'une simple notice bibliographique.

Pour l'instant, bornons-nous à constater que, si M. Geoffrion est à n'en pas douter infiniment plus averti en matière de langue que la moyenne de nos puristes, il ne possède pas lui non plus toutes les qualités essentielles au parfait philologue. Pour un peu, nous serions tentés de lui reprocher une trop grande confiance dans les glossaires et dictionnaires, lesquels, en l'espèce, ne suppléeront jamais au manque de sens critique ou philosophique. Confiance excessive également en des autorités contestables. Sur certains points guide très éclairé, M. Ferdinand Brunot est ailleurs sujet à caution. Paul Bourget est un mauvais maître du choix des mots. Invoquer le témoignage de M. du Roure en quoi que ce soit qui requière du discernement ressemble à une plaisanterie.

De tout ce qui précède, concluons-nous que les *Zigzags* soient un livre manqué? Ce serait oublier tout ce qu'il faudra parfois d'érudition historique et linguistique, d'intimité avec les langues modernes apparentées au français ou confinant à son domaine géographique, de goût littéraire, d'équilibre philosophique, pour choisir entre deux vocables français de mérite à peu près égal. Rappelons-nous que les écrivains français dont les jugements dans les questions de langue ont reçu l'assentiment universel se comptent sur les doigts de la main et sont parmi les plus réputés de leur pays. Malgré le caractère sommaire et incomplet des *Zigzags*, malgré surtout l'écart qui s'accuse entre leur portée véritable et la visée de l'auteur, ceux d'entre nous qu'intéresse l'évolution du parler franco-canadien y trouveront une lecture souvent instructive, toujours récréative, jamais ennuyeuse.

De son dévouement à la cause de la langue française au Canada, M. Geoffrion a donné en d'autres occasions, comme fonctionnaire public, des preuves que nous nous abstenons de citer ici, crainte de lui nuire. Il n'est pas d'homme plus modeste. Il n'en est pas non plus de plus estimable. Il est de ceux qui font les actes héroïques sans en parler. Pour concilier notre besoin d'intransigeance avec l'amitié et l'admiration que nous avons pour lui, pour résumer de façon diabolique et bienveillante à la fois notre opinion de ses *Zigzags*, disons que le livre, plein de mérite d'ailleurs, est de ceux qu'on ne saurait mettre entre toutes les mains.

Olivar Asselin

N.B.—1o... Le manque d'espace nous contraint de remettre au mois prochain plusieurs recensions, notamment celle de M. l'abbé Henri Jeannotte, déjà portée au Sommaire.

2o. Ce serait double complaisance de la part de nos abonnés de vouloir bien encourager nos annonceurs en faisant mention de la Revue.